



Bonne année
2021

Bulletin municipal
Toucy

Tirage 1850 - Distribué gratuitement

JANVIER 2021 - n° 121

SOMMAIRE

Voeux du Maire

Dans le rétro

Nouveau marché assainissement collectif avec Suez	5
Marché de Toucy	5
Nouvelle ceinture noir au Judo Club de Toucy	6
Remise des prix du concours des maisons fleuries	7
L'école élémentaire connectée	7
Commémoration	8
Toucy animations	8

Actualités

Les nouvelles de la bibliothèque	10
Flash info déchets ménagers	11
Travaux	12
Achat véhicule	13
Bons d'achats	13
Magdor	14

Demain chez nous

L'arrivée de la fibre	16-17
ACIT	18
Cinétoile	18
La Santé ... oui, ... et la Culture ... ?	19

Vie Municipale

Urbanisme	19
Nécrologie : JM Massot, B Hamelin, J Favennec, JC Baulu	20
Etat Civil	20
Réunions du conseil	21-26

Mairie de Toucy

Place de la Mairie - BP36

Horaires : lundi mardi vendredi
8h30-12h et 14h-17h30
mercredi jeudi
8h30-12h et 14h-16h
et samedi 9h-12h.

E-mail : mairie.toucy@wanadoo.fr

Site : www.ville-toucy.fr

Tél. : 03 86 44 28 44 - Fax : 03 86 44 28 42

Photos couverture : M. Mameron
Impression Voluprint Auxerre - 21010046

VŒUX DU MAIRE

Chères Toucycoises, Chers Toucycois

Nous n'avons pas pu malheureusement nous rencontrer en ce début de Janvier 2021 comme les années précédentes, autour de la galette et du verre de l'amitié pour vous présenter nos vœux. La Covid19 est là, bien installée et ne nous autorise pas à prendre le risque de nous rencontrer pour le rendez-vous traditionnel des vœux où l'on évoque ce qui a été fait, ce qui sera fait ou restera à faire sur la commune.

Toutefois mes souhaits de bonne année, de bonne santé surtout, mais aussi de réussite dans les projets vont à chacun d'entre vous, à vos familles ou à vos entreprises.

J'ai une pensée toute particulière en cette période difficile pour ceux qui ont souffert ou souffrent encore de ce virus ou d'autres affections à l'hôpital, dans les EHPAD, mais aussi à tous les personnels soignants qui font le maximum, ou encore à celles et ceux qui se retrouvent au chômage forcé ou non.

J'ai une pensée également pour tous ces commerçants artisans, entrepreneurs qui n'ont pas pu travailler normalement en 2020 et particulièrement aux restaurateurs, hôteliers, cafetiers qui ne voient pas le bout du tunnel.

Et puis aussi pour ceux qui nous ont quitté en ayant consacré de leur temps au service de la collectivité ou d'associations.

Je pense à Bernard HAMELIN, successivement conseiller municipal sous Luc PAOTRAT puis adjoint aux finances de Simone GOUSSARD, mais aussi à Jean-Marie MASSOT qui a tant donné pour le rugby, son développement et celui du sport en général avec la création notamment de la section OST Multisports, à Jacques FAVENNEC et Jean Claude BAULO tous deux responsables et entraîneurs pendant plusieurs années à la section foot.

L'année 2020 aura été marquée par un renouveau au 1er trimestre du Conseil Municipal lors des élections le 15 Mars.

Dès cette date, les 1er gestes barrières étaient demandés, distanciation, marquage au sol, isoloirs sans rideau, gel hydroalcoolique, gants pour les assesseurs, mais pas de masques.

Puis vint le confinement général avec la fermeture des commerces, des écoles, de la cité scolaire et de presque toutes les activités...

Toutefois, la mairie, en service public, restait ouverte avec la mise en place d'écrans sur les comptoirs, les marquages au sol, un sens de circulation unique avec entrée et sortie différentes, les distributeurs de gel hydroalcoolique.

L'école n'était ouverte qu'aux enfants des personnels soignants avec la collaboration du Centre de Loisirs que je remercie. Tous les services techniques, administratifs, de police de la mairie étaient au travail.

Les rues de Toucy si animées les samedis se sont tuées et le traditionnel Beau marché qui sonne habituellement le ban de la reprise des marchés n'a pas eu lieu.

Puis nous avons demandé une dérogation pour rouvrir partiellement ce marché à 15 producteurs alimentaires locaux dans la seule Rue Philippe Verger.

Chaque Samedi, nouveaux et anciens élus étaient sur le pont de bonne heure, pour mettre en place les barrières et veiller au respect du sens de circulation des visiteurs, le tout régulièrement supervisés par la gendarmerie et ses autorités supérieures, le directeur du Cabinet du Préfet ou Monsieur le Préfet en personne et dans le respect du plan Vigipirate.

Puis les marchés ont été rouverts avec obligation de port de masque pour les commerçants et les visiteurs.

Le 23 Mai, le nouveau Conseil Municipal a pu se réunir à la Halle aux grains plus propice à présenter les distanciations que la salle des mariages, afin d'élire le Maire. Quelques jours plus tard, adjoints et délégués ont été élus et ont formé les commissions.

Cette année, hormis les séances de canoë kayak sur l'étang dont je salue les responsables, et les 7 apéros concerts offerts par Toucy-Animations avec bien des contraintes, pas de compétitions sportives, ni d'entraînement d'ailleurs, pas de spectacles ACIT, pas de festival «Théâtre et cirque», pas de Foire-Expo, pas de marché de Noël, pas de repas de fin d'année pour les aînés, tout de même remplacés par des bons d'achats.

Au renouvellement municipal a succédé le renouvellement intercommunal à Bléneau au cours duquel le Président Jean-Philippe SAULNIER ARRIGHI a été reconduit dans ses fonctions ainsi que la plupart des vice-présidents dont Christine PICARD en charge de la petite-enfance et conseillère municipale de Toucy.

Malgré la formation officielle tardive du Conseil Municipal, nous avons tenu 8 Conseils Municipaux et tout au tant de commissions en vue de réaliser un certain nombre de travaux en 2020.

En matière de voirie

Nous avons repris en enrobé

- les trottoirs du Boulevard Pierre Larousse jusqu'à la route du Corbeau Blanc
- ceux de l'Avenue Charles de Gaulle,
- prolongé ceux de l'Avenue Anstide Briand jusqu'à l'Avenue de Kusel
- refait la ruelle des Mulets et des Allées du cimetière,

en attendant de poursuivre ces travaux en 2021 par la rue des Males, les champs de la Route, le parking de la rue du Pont Capureau le tout pour un montant de 124 471 € confié à la société EUROVIA.

Nous avons également curé la mare des Bergeries et repris ses abords.

Nous avons également poursuivi les travaux pour la continuité écologique de l'Ouanne depuis le Moulin de Barnaud jusqu'au pont de la rue du Paris, avec broyage des buissons, reprise des berges avec plantation ou enrochement, création d'un platelage en bois le long de l'actuelle piscine et effacement du seuil au pont Capureau. Et puis l'extension du colombarium devrait être fait prochainement. Nous avons aussi créé un terrain annexe multisports aux 5 Quartaux derrière les gymnases.

En ce qui concerne les travaux de bâtiments réalisés par des entreprises, nous avons assuré :

- Le remplacement d'une chaudière gaz aux ateliers municipaux 4 356 €.
- Le remplacement de 3 aérothermes à la salle po pour un coût de 10 814 €.
- L'achat d'un jeu pour enfants à la base de loisirs de 5 957 € en remplacement de l'ancien.
- Le remplacement des stores à l'école maternelle des jardins de la Glaudonnerie pour 19 683 € et le remplacement de 3 baies vitrées pour 6 128 €.
- Sans compter une étude sanitaire de l'Eglise Saint Pierre pour un coût de 41 600 € HT subventionné par la DRAC à hauteur de 16 640 € (soit 40 %)

D'autres travaux de bâtiment ont été réalisés en régie, c'est-à-dire par nos agents techniques

- La réhabilitation complète d'un bureau et d'une cuisine secondaire à l'école élémentaire Hollier-Larousse.
- La réfection de 5 logements à la Résidence Autonomie de l'Avenue Félix François.
- La remise en état de l'éclairage du tennis couvert.
- La création d'une aire en béton devant l'extension des vestiaires de foot.

Pour l'école élémentaire Hollier-Larousse

- Remise aux normes avec l'aide d'un bénévole de l'association La Californie de l'installation Wifi, révision du câblage et du petit matériel.
- Achat d'un ordinateur pour le périscolaire.

A la bibliothèque

- L'installation du nouveau mobilier a été terminée
- Des nouveaux documents ont été acquis, ainsi que des livres audio
- De nouveaux PC, des tablettes et des liseuses ont été mis en service.

En ce qui concerne le marché

Dans le cadre du plan Vigipirate, l'accessibilité aux rues du marché a été renforcée avec l'aide des commerçants non sédentaires. Ces derniers ont élu un nouveau bureau le 1^{er} Octobre dernier.

Pour ce qui concerne l'entretien de la Ville et son fleurissement, les équipes techniques ont mis l'accent sur la propreté des rues et des places publiques mais aussi sur l'entretien des espaces verts et fleuris.

La construction de la serre froide à côté des ateliers municipaux permet maintenant d'y faire développer des plants qui sont repiqués au printemps dans les massifs ou pour garnir les suspensions en ville ou les balconnières de la mairie.

Dans les projets proches

Nous allons avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne) passer tous les points lumineux de la Ville et des hameaux en éclairage LED et reprendre tous les coffrets de commande plus assez fiables pour certains.

Nous allons poursuivre l'entretien de la voirie (rues et trottoirs) en allant du Centre Ville vers les extérieurs, sans oublier les dessertes des écarts.

Nous allons lancer une étude sur l'accessibilité de la mairie, son amélioration thermique et sur les liaisons qui peuvent être établies entre la salle polyvalente, les bâtiments aujourd'hui incendiés derrière la mairie et l'immeuble de la congrégation religieuse Rue Paul DeFrance que la commune a acquis. La ville de TOUCY a été retenue par le ministre de la cohésion des Territoires comme "Petite Ville de Demain". C'est une opération pour les collectivités de moins de 20 000 habitants qui sont reconnues pour rayonner sur le territoire qui les entoure avec des fonctions de centralité : accès aux services, aux commerces, activités économiques, événementielles, culturelles...etc.

Pour la culture

Nous espérons bien la réouverture du Cinéma dès que les mesures sanitaires seront levées et de même pour les spectacles, le festival de théâtre et cirque, Cultursport ou Toucy Storic...

Pour le sport

Nous pensons bien à la rénovation des courts de tennis et à l'irrigation des terrains de foot.

En ce qui concerne les grands projets mais relevant de la compétence de la CCPF

En zone d'activités des Hâtes du Vernoy

- L'entreprise «TOURINOX» s'agrandit. La plate-forme est en place et les fondations sont coulées. Elle devrait à terme employer 30 employés.
- «Ford and co» a construit son atelier de réparation de véhicules anciens.
- L'immeuble «Fiducial» est en voie d'achèvement
- Un "Data-center" est installé.

Toutes ces installations font que cette zone est aujourd'hui complète et qu'il va falloir penser à son extension.

Quant au Centre Aquatique auquel la commune de Toucy contribue en apportant un fond de concours à hauteur de 700 000 € auquel il faut ajouter les coûts des VRD (voies et réseaux divers), les travaux devraient démarrer au 2^{ème} semestre de cette année. La fibre optique (FFIM) doit arriver cette année et desservir tous les immeubles de Toucy (mais aussi de Dracy et Villers Saint Benoît) permettant à ceux qui le désirent de s'y raccorder ensuite et d'accéder à plus de services numériques.

Pour terminer, je voudrais remercier et exprimer toute ma reconnaissance en cette période de crise sanitaire, à tous les agents sans exception de notre collectivité depuis la secrétaire générale des services, en passant par les services techniques, les agents d'accueil, de la comptabilité, de la sécurité, les agents qui assurent l'entretien des écoles, la garde de vos enfants, les bibliothécaires, pour avoir maintenu notre service public au quotidien malgré les difficultés dues à la crise.

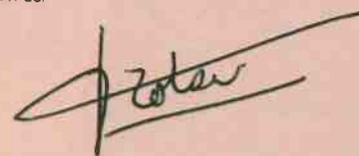
Merci également à mes collègues élus anciens et nouveaux qui se sont également investis à tout moment.

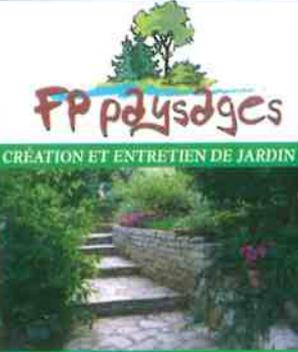
Merci aussi aux différents services de l'état à la gendarmerie, à nos pompiers qui assurent notre sécurité et celles de nos biens, à notre percepteur Joël DEMONT qui nous prodigue toujours de précieux conseils pour la gestion de notre commune.

En attendant de nous retrouver tous ensemble lors de jours meilleurs, avec tous les membres de l'équipe municipale, je vous renouvelle mes vœux de santé et de bonheur. Prenez soin de vous. Protégez-vous et protégez les autres.

Le Maire

Michel KOTOVITCHIKINE





Terrassements
Maçonnerie paysagère
Clôtures
Mouvements d'eau
Tontes ponctuelles et annuelles

18 Chemins Ronde - 89130 TOUCY/FONTENOY
 03 86 74 00 63 - www.fppaysages.fr



BESOIN D'AIDE À DOMICILE ?

- Aide aux transferts
- Sorties
- Aides aux courses
- Aide à la toilette
- Aide aux repas
- Aide à l'habillement
- Aide ménagère
- Garde de nuit

15 rue Philippe Verger - 89130 Toucy
 Tél : 03 86 33 33 35 - Mail : adhap89b@adhapservices.eu

HD ENTRETIEN AUTOMOBILE



EURO REPAR
 CAR SERVICE

MÉCANIQUE TOUTES MARQUES - CARROSSERIE
 NETTOYAGE INTÉRIEUR VÉHICULE

DÉPANNAGE TOUTES DISTANCES
 18 Boulevard Pierre Larousse
 89130 TOUCY
 03 86 44 11 99 - 06 74 17 50 79



ENTREPRISE DE BÂTIMENT
 ET TRAVAUX PUBLICS

SAS TAUPIN

ZA Route de Moulins sur Ouanne
 89130 TOUCY

Tél : 03 86 44 05 25
 Fax 03 86 74 36 16
 E-mail : sas.taupin@wanadoo.fr



KEBAB • PIZZAS • BURGERS • SALADES

03 86 44 47 86
 50, Boulevard Pierre Larousse 89130 TOUCY



MARDI Mézilles
 MERCREDI Pourrain
 JEUDI Parly
 VENDREDI Pourrain
 SAMEDI Toucy
 DIMANCHE Toucy

Tél 06 36 82 59 56
 f Tony Pizza Toucy

L'ATELIER GALERIE

Métiers d'art, joaillerie, luminaires

7 RUE PAUL BERT . TOUCY
 07 81 48 11 84



LA BOUTIQUE

Prêt à Porter
 Hommes - Femmes
 Accessoires

13 rue Philippe Verger 89130 Toucy - Tél. 03 86 45 28 70



ASSITANCE - SERVICE - ENERGIE - PUISAYE

Plomberie - Chauffage
 Electricité - Installations
 Entretien - Dépannage - Ramonage
 Assainissement

6 Le Vernoy 89130 TOUCY
 03 86 74 33 65
 asepa@wanadoo.fr



Fabricants en Puisaye

Vérandas
 Fenêtres • Volets
 Stores • Portails...

Conception - Fabrication - Pose...

(face à la gare)
 ROUTE DE FONTAINES 89130 TOUCY
 03 86 44 14 39 - Fax 03 86 44 19 39
 E-mail : alugutader@wanadoo.fr

GARAGE MORISOT

Entretien, réparation véhicules automobiles, diagnostic, poses accessoires.

06 47 62 98 48

20 chemin de ronde (Hôtel d'entreprise de Puisaye)
 89130 TOUCY

DIMITRI CHEVEAU
 JOËL BARBIER

03 86 45 29 79

contact@avosmesures.pro
avosmesures.pro
 89130 TOUCY



À VOS MESURES
 LES FERMETURES QUI DURENT

- PORTES
- FENÊTRES
- VOLETS
- STORES
- PORTAILS
- DÉPANNAGE

Ent. GALLET Guillaume

Peinture intérieur/extérieur
 Revêtements sols et murs
 Ravalement de façade
 Peinture décorative

42 Bd Pierre Larousse - 89130 TOUCY
 Tél. : 03 86 44 21 07 - Port. : 06 89 50 48 80
www.gallet-peinture-lalande.fr

ASSAINISSEMENT



Le contrat de fermage de la Sté SAUR pour l'entretien du réseau d'assainissement de la commune prenant fin en 2019, une consultation a été lancée avec l'aide de l'ATD (Assistance Technique Départementale).

Après l'analyse des offres déposées par la SAUR, VEOLIA, BERTRAND et SUEZ et délibération du Conseil Municipal, la Sté SUEZ a été retenue pour un contrat de 8 ans à compter du 1/5/2020.

Voici les N° de téléphone pouvant vous être utiles.

Facturation : 09 77 40 84 08

Urgences : 09 77 40 42 54

Certificat de raccordement (demande d'un notaire) : 06 77 99 73 01

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h : 0977 408 408 (appel non surtaxé)

Urgence 24h/24 : 0977 401 115 (appel non surtaxé)

SUEZ Eau France - service client

TSA 70001

54528 Laxou cedex

Patrice VICART, Adjoint Voirie

NOTRE MARCHÉ DE TOUCY

C'est le samedi 10 octobre dernier qu'a eu lieu l'élection de la commission paritaire des commerçants du marché. Celle-ci est renouvelée tous les trois ans.

Une liste de 5 candidats s'est déclarée, dans le délai imparti, à la mairie, où était installé le bureau de vote de 9 heures à 11 heures 30.

C'est en présence de Monsieur le Maire qu'a eu lieu le dépouillement où ont été proclamés les résultats suivants :

42 votants, 5 nuls, soit 37 exprimés.

Tous nos encouragements à ce bureau nouvellement élu pour animer et égayer notre beau marché



BONAME Joël
Producteur de volailles



DRAGAN Etienne
Crémier / Fromager



GRAILLOT Virginie
fromages de chèvre



GUION LAURENT
Produits de la mer



KRAVTCHENKO Didier
Gaufrette du Nord

Aussitôt élue, la commission des commerçants du marché a mis en place sa première manifestation.

C'est l'animateur, François Mille, bien connu des Toucycois, qui a déclaré ouvert, dès 8 heures notre marché, ce samedi matin d'avant Noël. Tout au long de la matinée, douze superbes paniers garnis de produits alimentaires et festifs étaient à gagner.

Merci à ces commerçants d'avoir maintenu cette manifestation qui nous a rappelé que malgré cette année difficile, Noël arrivait ...

Sonia Carreau, déléguée au Marché



10 ANS DE PERSÉVÉRANCE RÉCOMPENSÉE



Le Judo Club de Toucy a profité courant octobre d'une courte éclaircie dans une saison rendue difficile à cause de la pandémie pour féliciter l'un de ses jeunes juste avant de voir ses tatamis à nouveau interdits.



Impossible pour un club essentiellement de jeunes de passer à côté de l'événement qu'est l'obtention de la ceinture noire pour un enfant qui a commencé à l'âge de 6 ans et persévéré 10 ans pour obtenir cette reconnaissance.

Benjamin Comby a effectivement débuté au Club quand il avait 6 ans, il a su passer toutes les étapes et toutes les ceintures pendant ces 10 ans pour décrocher sa ceinture noire. Pour ce faire, il a dû passer trois épreuves une fois sa ceinture marron obtenue. Tout d'abord il a fallu passer deux épreuves

techniques. Dans un premier temps il a dû présenter le traditionnel Kata qui consiste en la présentation de plusieurs séries de mouvements une fois en projetant et une fois en étant projeté. Ensuite un « contrôle » de connaissance des mouvements qui doivent être réalisés après tirage au sort face à un jury. Il a obtenu ses deux premières étapes brillamment en collaboration et en travaillant très régulièrement avec son partenaire de club Albin Clary (qui a lui aussi validé ces deux premières étapes) sous le regard du professeur du Club Patrick Papin. Il ne lui restait plus que la dernière marche, mais pas la moindre, puisqu'il fallait aller chercher les points nécessaires en compétition. Là encore, malgré sa nonchalance habituelle, il est allé chercher cette validation en remportant le championnat Régional des ceintures de couleurs et donc sans avoir à faire de seconde compétition.

Cette nouvelle est une grande satisfaction pour son entraîneur de toujours Patrick Papin qui aura su l'accompagner durant toutes ces années. Benjamin aura su persévérer là où beaucoup abandonnent après quelques années dans un sport exigeant et où l'immédiateté de notre société actuelle n'a pas sa place. Il aura su garder son tempérament souvent

caché sous une certaine désinvolture pour arriver à ce niveau. Le tout dans la bonne humeur puisque si vous l'écoutez il n'hésitera pas à vous dire que c'est lui qui a tout appris à Teddy Rinner... rien que ça !

En période normale, le Judo Club aurait dû fêter cela en juin avec tous les jeunes et adultes du club mais il a fallu le faire plus modestement courant octobre, la Covid bouleversant les plans. Alors encore une fois, bravo Benjamin pour cette magnifique ceinture noire qui couronne pour tes 16 ans ces 10 années de travail pendant lesquelles tu auras su mettre brillamment en avant les valeurs du judo :

- la politesse (même s'il faudra penser à laisser gagner les vétérans du club...),
- le courage en faisant ce qui est juste,
- la sincérité,
- l'honneur,
- la modestie (même s'il reste quelques progrès à réaliser par moment...),
- le respect,
- le contrôle de soi,
- l'amitié.

Et un grand merci du club dans une période rendue difficile par la pandémie pour l'exemple que tu apportes aux jeunes qui arrivent.

Bruno Mameron,

Président du Judo Club de Toucy



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Cette année si particulière n'a pas permis d'organiser un concours au niveau Départemental des maisons fleuries, mais la commune a décidé de maintenir le concours au niveau communal.

Avec la mise en place du nouveau conseil municipal après le premier confinement, le jury est passé tardivement pour noter l'ensemble des fleurissements chez chaque participant.

Le jury a tenu compte de la variété des fleurs (jardinières,

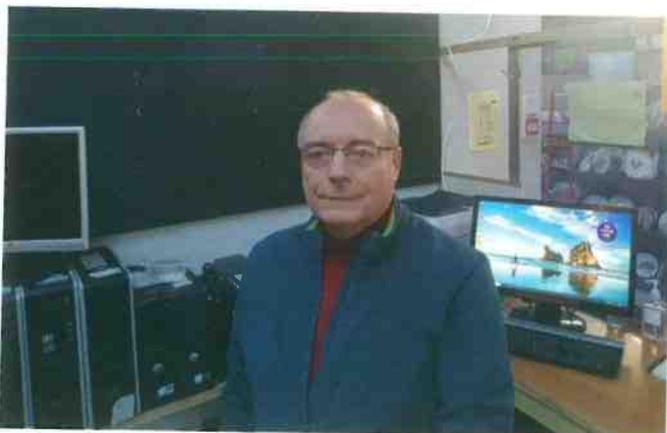
balconnières et massifs) ainsi que le facteur sécheresse pour l'attribution des notes.

Nous avons procédé à la remise des prix, d'un diplôme et d'un bon d'achat pour chaque concourant dans l'ordre de classement suivant les notes obtenues.

La municipalité félicite tous les participants pour leurs prestations et décors floraux que nous avons appréciés.

DUBOIS Jean Michel
Délégué voirie et fleurissement

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EST ENFIN CONNECTÉE !



A la Californie, la recyclerie de Toucy a ouvert un atelier numérique dont M. Claude Riousset est le coordinateur. Ainsi, depuis le printemps dernier, nous avons pu bénéficier à l'école Hollier-Larousse de son diagnostic professionnel. Ont suivi de très nombreuses interventions afin de trouver la réponse aux problèmes récurrents de connexion wifi, réseau fantôme, câblages défectueux voire inexistantes. De

nombreux déplacements, de longs tests, des solutions au moindre coût ont permis aux élèves et à leurs enseignants de trouver (enfin) un réseau digne de ce nom. Certes il y aura des améliorations à prévoir mais dans l'état actuel, tous s'accordent à trouver le résultat plus que satisfaisant !

Après ce long travail, grâce à un programme nommé « ordinateurs solidaires », l'école s'est vue équipée de douze ordinateurs offerts par des entreprises renouvelant leurs matériels informatiques. La recyclerie de Toucy et son atelier numérique recyclent donc des matériels devenus obsolètes pour certains afin d'en faire profiter des jeunes scolarisés et éviter ainsi la rupture numérique en leur permettant de poursuivre leur scolarité dans de meilleures conditions. Tout cela bénévolement...

En ces temps incertains et difficiles pour tous, ces actions sont à souligner et à applaudir chaleureusement.

Merci.

Françoise FAU,
Adjointe aux Affaires scolaires

HOMMAGES ET COMMÉMORATIONS de l'Armistice du 11 novembre



Compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement, la cérémonie du 102^{ème} anniversaire de la première guerre mondiale 14-18 s'est tenue masquée et en format restreint au cimetière.

Cette année est marquée par le 100^{ème} anniversaire du choix et de l'inhumation du soldat inconnu. Un de ces braves ! Un poilu parmi des milliers de soldats qui repose sous les voûtes de l'Arc de Triomphe.

Après le dépôt de gerbes au pied du monument aux morts par Michel Kotovtchikhine Maire de Toucy et Henry Choubard Président de la FNACA puis les différents discours, les élus ont fait l'appel des noms « Morts pour la France » et de ceux tombés au cours de l'année 2020 en opérations extérieures.

Chantal RAVERDEAU
Adjointe fêtes et cérémonies

TOUCY ANIMATIONS

Toucy Animations subit les contraintes de l'état d'urgence sanitaire. Néanmoins, une poignée de bénévoles, sous la houlette de Chantal RAVERDEAU et avec le soutien technique des services municipaux, vous offre un sapin décoré et illuminé sur la place de la République.

Cette année, les décorations de fin d'année sont également le fruit du travail des P'tits Larousse. Le centre de Loisirs a en effet joliment décoré les entrées de ville et les bassins de la statue Pierre Larousse, ainsi que les décors en centre-ville. Bravo et merci à eux.

Toute l'équipe de Toucy Animations, espère que l'année 2021 permettra de retrouver les manifestations habituelles. Si des nuages planent encore sur le Beau Marché les apéro-concerts devraient être de retour à l'été 2021, suivis de nos autres rendez-vous de fin d'année.

Toucy Animations vous présente ses meilleurs vœux pour 2021.

Joël DEMONT
Secrétaire de Toucy Animations



Décorations réalisées par les P'tits Larousse

Formule buffet froid à partir de 8,80 € par personne, sans dessert (crudités, charcuterie, viande et fromage)

Intermarché SUPER
Les Mousquetaires TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

Spécialiste du frais :
BOUCHERIE • CHARCUTERIE
TRAITEUR • POISSONNERIE

Location de véhicules : camionnettes frigorifiques

Placez votre commande sur www.intermarche.com et retirez vos courses en magasin

Intermarché FIDÉLITÉ

5^e EN ABONNEMENT CARTE TOUS LES JOURS SUR LES PRODUITS SÉLECTION DES MOUSQUETAIRES À partir de 5 produits achetés

Tickets-restaurants • Station-service 24 h/24
Ouvert tous les jours, même le dimanche • Journées continues du jeudi au samedi

TOUCY - Route d'Avallon - 03 86 44 25 25

SNPT Agence immobilière

Partenaires de vos projets immobiliers. Nous tenterons de vous apporter des solutions

Achat Vente

17, rue Philippe Verger 89130 Toucy - ☎ 03 86 44 48 40
contact@melimmo89immobilier.com - Site internet : www.melimmo89immobilier.com

Titulaire de la carte professionnelle N° CPI 8901 2019 000 343 391, délivrée par la CO de l'Yonne

DEBAR CHARLINE
COIFFURE MIXTE

24, rue Lucile Cormier
89130 Toucy
03 86 44 05 16

L'ORÉAL, REVLON

Folies Fleurs

32, bd. Pierre Larousse
89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 07 51

à distance

Broc & Roll
Restaurant

Fermé le mercredi soir, jeudi et dimanche soir
12 place de la République - 89130 Toucy
03 86 45 54 40 • Email : restobrocandroll@gmail.com

entendre
...et la vie recommence

TESTEZ VOTRE AUDITION*
C'EST GRATUIT !

LAURENCE BRÉARD-DEVOIZE
TOUCY - 6, Rue Philippe Verger
Tél. : 03 86 51 60 90

*Sans douleur. 0 visite non remboursée. DE AEDD - RCS Yonne B 445 063 023 - Juin 2019

18 Coiffure
Stéphanie REB

Coiffure mixte
Massages du cuir chevelu

18 rue Arrault
89130 TOUCY
03 86 44 06 68

Elbay toiletteage

Avenue de la Gare (au silo)
89130 TOUCY

03 86 44 00 00

CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE
Gestion de la paie, conseil social

CERFRANCE
entreprendre, ensemble

Agence de TOUCY
12 rue du Pont Capureau
03 86 44 41 35
contact@89.cerfrance.fr

www.cerfrance-yonne.fr

Martaud Maxime
Pensez Travaux, pensez Martaud !

MAÇONNERIE MENUISERIE COUVERTURE ISOLATION

Tel : 03 86 45 19 05 - Port : 06 98 38 13 13
mail : maxime.martaud@gmail.com - site : martaud-batiments.com

Bientôt les beaux jours...
Attention aux nids de guêpes !

BOURGOGNE DERATISATION

15 ans d'expérience à votre service

Dératisation - Désinfection - Désinsectisation
Nids de guêpes - Traitement de charpentes
Traitement des chenilles processionnaires
Enlèvement d'encombrants et détritux
Nettoyage haute pression
Nettoyage de hottes...

**DEVIS GRATUIT
INTERVENTION 7j/7**

☎ 07 69 200 227

22 Rue Roger Thureau - 89300 JOIGNY
bourgogne-deratisation@orange.fr

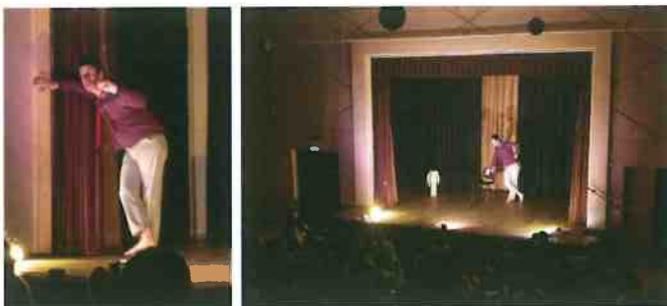
LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE TOUCY



La bibliothèque s'est parée d'un nouveau mobilier comme vous avez pu le découvrir dans le dernier numéro. Nous avons aussi pu apprécier l'arrivée d'Elora qui a insufflé une nouvelle énergie positive dans l'équipe.

Nous souhaitons revenir avec vous sur les activités récentes de la bibliothèque.

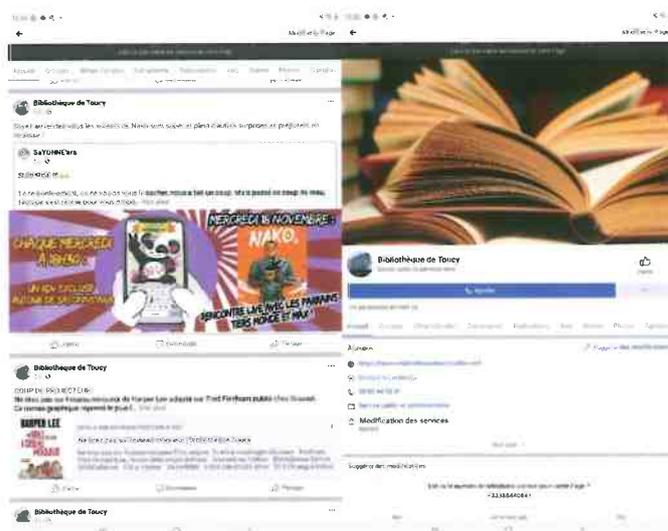
- Tout d'abord, petit retour en arrière sur le spectacle « Tombé sur un livre » de la Compagnie Gaf'alu qui a enchanté petits et grands le vendredi 16 octobre à la Halle aux grains. Une soixantaine de personnes a pu assister à ce spectacle familial où Pataruc, le gentil clown, tombe dans un livre pour partir à la recherche de sa fée et visite plusieurs contes plus loufoques les uns que les autres. Nous avons passé un très bon moment qui nous a fait oublier un instant la morosité et le manque de divertissement culturel.



- Depuis le 30 octobre, la bibliothèque est fermée administrativement par le gouvernement pour faire face à la crise sanitaire. Mais nous sommes autorisées à vous proposer un service de « Drive ». En effet, le portail internet dont la bibliothèque est dotée depuis presque 2 ans vous permet de consulter le fonds documentaire et d'y faire vos réservations. Il vous suffit de vous connecter avec votre numéro de carte et votre mot de passe, de rechercher les livres, CD, magazines ou jeux que vous souhaitez emprunter, de les réserver et nous prenons rendez-vous ensemble pour que vous puissiez venir les retirer à la bibliothèque.



- De la même manière, nous avons créé pour ceux qui le souhaitent une page Facebook pour compléter notre offre de communication. Vous pouvez nous y retrouver tout simplement en likant la page « Bibliothèque de Toucy ». Nous essayons d'y mettre des informations régulièrement et d'y partager nos coups de cœur, de relayer des publications qui nous semblent pertinentes pour vous.



- La bibliothèque s'est aussi dotée depuis cet été de tablettes et liseuses afin de faire passer la structure dans l'ère du numérique. Nous préparons donc pendant ce nouveau confinement ces supports pour vous les faire découvrir prochainement. Dans cet ensemble numérique, nous faisons aussi un saut dans les jeux vidéo avec l'arrivée d'une console de jeux qui sera donc installée dans la bibliothèque et sur laquelle tout le monde pourra venir jouer sur rendez-vous ou en tournoi que nous organiserons dès que cela sera possible.



Les bibliothécaires

FLASH INFO DÉCHETS MÉNAGERS

Collecte des
déchets ménagers

Flash infos

COVID 19 et collecte des déchets

Jeter les masques, lingettes, mouchoirs ou gants usagés au sol, c'est polluer de manière visible et invisible notre environnement, pendant des décennies voire des siècles.

De plus, cela expose potentiellement les personnes qui les ramassent à la contamination et contribue à la propagation du Covid 19.

Ces déchets doivent être jetés dans un sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnelle.

Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être refermé, puis conservé 24h.

Après 24h, ce sac doit être jeté dans le sac poubelle à ordures ménagères. Ces déchets ne doivent en aucun cas être mis dans la poubelle verte à biodéchets, dans les colonnes de tri, les sacs jaunes ou en déchetterie.

#CORONAVIRUS
Que faire de mes déchets ?

#RestezChezVous | CITEO

Face au coronavirus, soyons tous mobilisés pour
respecter les consignes sanitaires.

Tarif 2021 de la redevance d'enlèvement
des ordures ménagères (REOM)

La REOM finance l'intégralité du service public de gestion des déchets (la collecte et le traitement des ordures ménagères, des biodéchets et des recyclables, le fonctionnement des déchetteries).

La Communauté de communes a fait le choix en 2021 d'un barème de facturation qui varie :

- **pour les particuliers** : selon le nombre de personnes vivant au foyer,
- **pour les professionnels** : selon la quantité et la nature des déchets présentées à la collecte.

Les tarifs suivants ont été votés :

Foyer 1 personne	195 €
Foyer 2 personnes	225 €
Foyer 3 personnes	262 €
Foyer 4 personnes et +	273 €

La REOM peut être acquittée :

- Par internet via le site <https://www.tipi.budget.gouv.fr> par carte bancaire.
- Par prélèvement automatique semestriel ou mensuel sur demande auprès du service REOM de la Communauté de communes - 03 86 44 24 41 ou redevance@cc-puisayeforterre.fr
- Par prélèvement via le TIP SEPA à retourner au Centre d'Encaissement de Lille.
- Par virement bancaire au bénéfice du compte bancaire de la Trésorerie de Saint Fargeau.
- Par chèque bancaire ou postal adressé et libellé à l'ordre de la Trésorerie de Saint Fargeau.
- Par règlement en numéraire à la caisse de la Trésorerie de Saint Fargeau - Rue du Moulin de l'Arche - 89170 Saint Fargeau.

Pour les professionnels : merci de contacter le 0800 584 762 ou le 03 86 44 24 41

En cas de déménagement ou si le nombre de personne vivant au foyer est inexact : avertir sans délai le service redevance d'enlèvement des ordures ménagères au 03 86 44 23 50.

Pour tout renseignement, appelez le :

N° Vert 0 800 584 762

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'OUANNE



Dans un bulletin précédent nous avons pu vous faire part des premiers travaux réalisés dans le cadre de la mise aux normes de la continuité écologique de notre rivière.

Après la première phase de travaux sur l'Ouanne en 2019, la Sté BBF a repris et finalisé le reprofilage de la rivière en Octobre et Novembre. Tous ces travaux vont améliorer la régularité des niveaux et la libre circulation

du monde aquatique, tout en préservant les rives par une plantation de diverses essences de végétaux permettant une autoépuration.

De plus une allée avec balustrade bois a été installée le long de l'actuelle piscine.

Le meilleur moyen de se rendre compte de cette réalisation est encore d'enfiler ses chaussures de marche et de prendre le temps de remonter

l'Ouanne à l'endroit où les travaux ont eu lieu. Vous pourrez de vos yeux vous rendre compte de ce qui a été effectué et qui rend cette promenade maintenant des plus attrayantes.

Si toutefois la météo ne le permet pas immédiatement nous vous glissons les photos de cette réalisation en attendant que vous puissiez vous y rendre par vous-même.

PATRICE VICART
Adjoint Voirie

TRAVAUX VOIRIE

Comme depuis plusieurs années, la commune poursuit la réfection des trottoirs et des routes communales.

Pour l'année 2020, les trottoirs du Corbeau Blanc, de l'avenue du Général de Gaulle à la route de Saucilly, de l'avenue Aristide Briand à l'avenue de Kusel, la déformation rue Vaurillaume, la ruelle des Mulets ainsi que certaines allées du cimetière ont été reprofilés en enrobé.

Le Champ de la Route, le parking du Pont Capureau, les rues des Mâles seront rénovés début 2021.

Tous ces travaux ont été réalisés par la Sté EUROVIA pour un montant de 124474.84 € ttc.

PATRICE VICART
Adjoint Voirie



REEMPLACEMENT DU VÉHICULE RENAULT B110

Le camion **Renault B110**, après plus de 20 ans de service à la commune, avec sa benne élévatrice qui a servi à la taille des arbres d'alignements, avenue Aristide Briand, place des Frères Genet, et bien d'autres tâches de voiries, vient d'être réformé.

Par la force des choses, son état général ne permettait plus de le passer au contrôle technique.

La municipalité a décidé de ne plus faire de réparations sur ce véhicule.

Il a été vendu aux enchères sur le site Agorastore pour la somme de 3500 euros à un garage professionnel.

Il est remplacé par un camion benne Daily Iveco de 3,5 tonnes, d'occasion, du même gabarit, équipé d'un coffre à outils pour une valeur d'achat de 22 000 euros.



Camion Renault B 110



Camion Daily Iveco

Les agents du service technique ont démonté la signalisation embarquée du camion B110 (avant la vente) pour la remonter sur le nouveau

camion, ainsi que le montage de la saleuse pour la période hivernale, ce qui a généré une économie de 2 500 euros.

DUBOIS Jean Michel, Délégué voirie et fleurissement

DES BONS D'ACHAT DE NOËL POUR NOS SÉNIORS



Offert par le CCAS et la Municipalité de TOUCY - Place de l'Hôtel de Ville 89130 TOUCY - A 03.86.44.28.44

En remplacement du repas traditionnel ou du colis de fin d'année annulés pour raisons sanitaires, les 360 seniors Toucycois de 75 ans et plus ont reçu pour les fêtes de fin d'année, un bon d'achat de 25 euros par personne et une boîte de chocolats de la part du CCAS et de la Municipalité de Toucy. La quarantaine de résidents de l'Ehpad la Croix des Vignes ont reçu également une jolie boîte de chocolats ainsi que de l'eau de toilette pour ceux qui n'ont pas droit aux sucreries. Les bons d'achat sont à utiliser et à remettre exclusivement chez les 48 commerçants Toucycois participants et sont valables jusqu'à fin mai.

A travers cette initiative, notre objectif est d'apporter un soutien aux commerçants locaux, qui ont tant souffert pendant cette période de confinement et pour nos aînés un moyen de se faire plaisir.

En attendant de meilleurs jours, le CCAS et la municipalité de Toucy vous souhaitent une bonne année et surtout la santé en veillant à toujours respecter les gestes barrières.

Prenez soin de vous et en cas de besoin n'hésitez pas à appeler le CCAS Mairie de Toucy - Au 03 86 44 28 44

Chantal Raverdeau
vice-présidente du CCAS

ANTIQUAIRE : Sytles et Chine ▪ **BOUCHERIES** : **CHARCUTERIES** : Boucherie Puisaye Forterre / Boucherie Simon / Charcuterie Breton ▪ **BOULANGERIES** : **PÂTISSERIES** : Boulangerie Gaudin / Boulangerie de la Mairie / Boulangerie-Pâtisserie Salé Sucré 89 / Pâtisserie Durand / Pâtisserie L'excellence ▪ **BRICOLAGE** : Bricomarché ▪ **CAVE** : La Cave SAS Laplanche Coste ▪ **COUTURIÈRE** : Trabaud Annie Atelier Couture ▪ **ELECTROMENAGER** : Bachelard Gitem ▪ **FLEURISTE** : Amarante Fleurs ▪ **GRANDES DISTRIBUTIONS** : B1 / Intermarché Lefebvre JL ▪ **INSTITUTS DE BEAUTE** : Alvimarine / Ocre Esthétique ▪ **JARDINERIE-ANIMALERIE** : GAMM VERT ▪ **LIBRAIRIES-PRESSE-TABAC** : Jofac / Maison de la Presse Richard / Toucy Touça / Tabac Léger / Tout Sy Pêche ▪ **LUMINAIRES** : L'atelier des Créateurs ▪ **MAGASIN BIO** : Un Déjeuner sur l'herbe ▪ **MAGASIN DE CHAUSSURES** : Entre Lacets ▪ **MERCERIE-MAROQUINERIE-CHAPELLERIE** : Chez Chantal ▪ **MOBILIER** : **LITERIE** : CAS SEGUIN ▪ **OPTICIENS** : Nova Vision Desty / Optique de la Puisaye / Optique du Marché ▪ **PHARMACIES** : Pharmacie de la Puisaye / Pharmacie Menard ▪ **PRESSING-BLANCHISSERIE** : LavToucy ▪ **PRÊTA-PORTER** : La Boutique Meunier Patricia ▪ **RESTAURANTS** : Broc and Roll / Limprévu / La Pite Rue Colette / Le Délice des Galets / Le Pee Coinchot ▪ **SALONS DE COIFFURE** : 18 Coiffure / 20 Ans Déjà / Art Et Coiffure / Creat'iff Vovard Celine ▪ **TAPISSIER - DECORATEUR** : Métier Nathalie ▪ **TOILETTAGE** : Elbay Toilettage ▪ **VENTE ET REPARATION DE VÉLO** : Toucy Cycles

MAGDOR

MAGDOR association de commerçants de **TOUCY** depuis **1972** (record de longévité).

Une évolution importante a eu lieu début mars 2020 (événement qui est passé inaperçu à cause de cette pandémie qui a mis à mal l'ensemble des commerces).

13 magasins adhérents donc 13 commerces où tous les clients peuvent lors de leurs achats se constituer une cagnotte valable durant 1 an.

A tout moment il est possible de **déduire cet avoir** de ses achats dans l'un des 13 commerces différents = l'occasion de se faire plaisir par un achat coup de coeur ou bien de découvrir un nouveau produit.

13 commerces différents = un grand choix de produits et de services avec la proximité et la disponibilité de ces commerçants.

Vos commerçants



CRT Bourgogne
Agence Immobilière



Cas Seguin

Meubles - Salons et literie
3, rue Emile Genet
03 86 45 17 33

Chez Chantal

Mercerie
20, rue Lucile Cormier
03 86 44 20 44

Entre-lacets

Chaussures hommes-femmes-enfants
& accessoires
10, rue Lucile Cormier
03 86 44 05 64

La cave de Toucy

66, avenue du Général De Gaulle
03 86 44 20 20

La Boutique

Vêtements
13, rue Philippe Verger
03 86 45 28 70

Librairie Jofac

10, rue Paul Bert
03 86 44 04 36

Maison de la Presse

1, rue Lucile Cormier
03 86 44 06 42

Nathalie Métier

Tapissier-Décorateur
17, rue Lucile Cormier
03 86 44 07 58

Ocre Esthétique

5, rue Paul Bert
03 86 44 12 15

Optique de la Puisaye

26, rue Lucile Cormier
03 86 44 05 84

Philippe Durand

Pâtisserie-Chocolaterie
2, rue Paul Bert
03 86 44 14 89

Pharmacie de la Puisaye

24, place des frères Genêt
03 86 44 14 11

Pharmacie de l'Hôtel de Ville

5, place de l'Hôtel de Ville
03 86 44 07 66

50% de déduction ou crédits d'impôts

FP Services

SERVICES À LA PERSONNES **NOUVEAU**

- Travaux de jardinage
- Travaux de bricolage • Aide à domicile
- Assistance administrative et informatique

18, Chemin de Ronde - 89130 TOUCY
09 81 20 35 94

S.A.R.L.

Marbrerie PICARD

POMPES FUNÈBRES
CAVEAUX - MONUMENTS
CERCUEILS - ARTICLES
FUNÉRAIRES
CONTRATS - OBSÈQUES

Tél. 03 86 44 10 36
89130 TOUCY

Retrouvez nos conseillers à

Toucy

1 rue Philippe Verger

03 86 44 29 50

BANQUE POPULAIRE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

www.bpbfc.banquepopulaire.fr



ÉNERGIE: SA Coopérative à Capital Variable - 14 bd de la Trémoille - BP 20910 - 21000 DIJON CEDEX - 03 85 59 62 10 03 85 59 62 10 03

BRICO MARCHÉ

Pouvoir tout faire **Moins cher**

Bricolage

Matériaux

Décoration

Jardinage
et Animalerie

TOUCY Route d'Avallon
Z.A. les Hâtes du Vernoy
Tél. 03 86 44 87 50

PILLON Philippe



Peinture
Papiers Peints
Décoration
Revêtement
Sols et Murs
Vitrerie - Façade
Bandes Placo

Champleau - 89130 TOUCY
03 86 44 26 47 - 06 80 93 25 60
philippe.pillon0877@orange.fr



**POUR NOS TRAVAUX
ON A TROUVÉ À QUI PARLER**

DORAS
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
DES HOMMES DE MÉTIER !

TOUCY
235 avenue Général de Gaulle
03 86 44 24 24

SRS
STEEL REPAIRATIONS SERVICES
MOTO, MOTOCULTURE, ACCESSOIRES

srs-toucy@orange.fr
03 86 45 29 16
4 ZI VAU SALMON
89130 TOUCY

MULTI PROPRE
TOUS NETTOYAGES

M. Reynier Laurent

3 bd Pierre Larousse
89130 TOUCY
Télmax : 03 86 44 05 50
Port : 06 87 12 61 07
Mail : multi_propre@orange.fr

BOUCHERIE
de la Puisaye Forterre

5 place de la république 89130 TOUCY
03 86 44 29 85

RENOV'HABITAT YONNE

- ISOLATION • VENTILATION
- TRAITEMENT CONTRE L'HUMIDITÉ
- ASSAINISSEMENT DE TOITURE
- TRAITEMENT DE CHARPENTE
- RÉNOVATION DE FAÇADES • RAVALEMENT
- ZINGUERIE • COUVERTURE • SALLE DE BAIN
- PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE • MENUISERIE

03 86 44 29 73
11 Rue Philippe Verger - 89130 TOUCY

Entreprise
Jacky BAILLY

PEINTURE
REVÊTEMENTS SOLS & MURS
RAVALEMENT DE FAÇADE
DÉMOUSSAGE DE TOITURE
ISOLATION LAINE SOUFFLÉE

MENUISERIE
PVC / ALU / BOIS
FENÊTRES - PORTES - PORTAILS
RAMPES - CLÔTURES
STORES

TOUCY • SAINT-SAUVEUR
03 86 45 58 54 • bailly.peintures@orange.fr

DEPUIS 1988

TRANSARC
BALIAH

commercial@transarc.fr - 03 84 86 07 77

Jean-Sébastien CITRAS
SERRURERIE - FERRONNERIE

PORTAILS FER OU ALU - AUTOMATISMES - FENETRES PVC
VOLETS ROULANTS - VOLETS BATTANTS ALU
PORTES DE GARAGE - STORES

ZA les Hates du Vernoy 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 06 47 - serrurerie.citras@orange.fr

Assurances De Puisaye

- Prévoyance Santé
- Auto - Habitation
- Crédits - Epargne - Placements
- Retraite - Succession
- Conseil...

11, rue Lucile Cormier 89130 TOUCY - Tél. 03 86 44 25 36

SERPOLLET
Centre - Est

Z.A. LES VAUGUILLETES
6 rue de Saint-Sauveur
des Vignes
89100 SENS

03 86 83 75 55
Equipement électriques

E.I.R.L. FALCON C.T.I. 89

- COUVERTURE : Rénovation et construction
- TRAITEMENT : Toiture - Façade - Humidité
- ISOLATION : Soufflage - Placo - Menuiserie
- NETTOYAGE ET PEINTURE : extérieur
- VENTILATION

1, route de Fours 89130 TOUCY - 06 34 67 26 49 - falcon.cti89@free.fr

A.M.2.R.
Auto Motoculture 2 Roues

350, avenue du Général de Gaulle 89130 Toucy
Tél 03 86 44 86 67 • Mail : a.m.2.r@orange.fr

Fabrication d'objets en Bois
Tournage sur Bois

Grandjean
LUC

6 Les grossots - 89130 Toucy - 03 86 44 16 05

CARROSSERIE
Benetton

Z.I. Route
d'Avallon
89130 TOUCY

Tél. 03 86 44 09 20
carrosseriebenetton@benetton.fr

Salon de Coiffure
20 ans déjà
homme, femme, enfant

31, rue Lucile Cormier
89130 TOUCY
Tél : 03 86 44 06 72

Garage
MASSOT Robert
Mécanique - Carrosserie - Peinture
Entretien voitures anciennes

28, Rue du Pont Captureau - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 14 63

AUTO - MOTO - ÉCOLE
FAULE Pascal

Permis B/AAC/A1/A2/A
Piste privée moto

16, Rue Arrault 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 19 15

La p'tite rue Colette
Crêperie / Saladerie

Ouvert du mardi au samedi midi et soir
et les dimanches soirs en juillet et août

5, rue Colette 89130 Toucy - 03 86 74 38 09

L'ARRIVÉE DE LA FIBRE (EN COURS)

Engagé depuis 2014 dans l'accompagnement de la transformation numérique du territoire, le Conseil Départemental a décidé, en 2018, d'accélérer le déploiement de la fibre, en partenariat avec les communautés de communes et d'agglomérations – en Puisaye, la Communauté de Communes de Puisaye Forterre, la Région, l'État et l'Union Européenne.

L'objectif initial d'une disponibilité pour tous les Icaunais de la fibre optique en 2030 a ainsi été ramené à 2023. La crise sanitaire a démontré s'il en était besoin, la nécessité d'avoir des infrastructures internet performantes.

La fibre optique est un fil en verre enrobé par une gaine de protection, transmettant des données grâce à la réflexion d'un signal lumineux. Elle offre un débit d'information nettement supérieur aux câbles de télécommunications traditionnels et permet ainsi de répondre de manière fiable aux nouveaux usages (télévision, télétravail, télémédecine, échanges informatiques, jeux vidéos, ...)

Elle permet la transmission et la réception de données quasi-instantanément, avec un débit symétrique et sans perte, quelle que soit la distance qui sépare le logement du répartiteur.

Le débit proposé aux usagers du réseau fibre optique peut atteindre jusqu'à 1 Gigabit/seconde, soit des performances 30 fois supérieures à l'ADSL classique.

Au-delà des secteurs concernés par des déploiements prioritaires (à Sens et la majorité des communes de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois), deux réseaux complémentaires dits d'initiative publique, couvrant 80 % de la population doivent être construits pour servir l'ensemble des communes et leurs habitants. Un premier réseau couvrant 20 % de la population sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département, et confié en exploitation à la Société Publique Locale BFC Numérique. Le reste (60 % de la population) est intégré dans une Délégation de Service Public (DSP), attribuée en décembre 2019. C'est Yconik, filiale de la société Altitude Infrastructure qui doit réaliser les prises concernées dans le cadre d'une convention signée avec le Département.



Malika OUNES, Vice présidente en charge du numérique, et Isabelle Froment-Meurice, Vice présidente en charge des Ressources Humaines et de la Culture, lors du vote du rattachement de Toucy, Dracy et Villiers Saint-Benoît à la délégation de service public YCONIK lors de l'Assemblée départementale du 11 décembre 2020.

Après avoir étudié le meilleur moyen de répondre à ses engagements de déploiement, le Conseil Départemental a acté lors de sa session de décembre que les secteurs de Toucy, Dracy et Villiers-Saint-Benoît seront pris en charge dans le cadre du réseau Yconik. Le délégataire s'est engagé dans le cadre d'un avenant à la convention le liant au département à déployer la fibre sur nos territoires en 2021.

Attention ! C'est seulement une fois que ce réseau sera déployé que vous aurez la possibilité de pouvoir souscrire un abonnement auprès des principaux fournisseurs d'accès internet qui seront présents sur ce réseau.

Cet engagement fort d'accélération du déploiement est une opportunité forte pour notre territoire et permettra de répondre autant aux attentes individuelles qu'aux enjeux de transformation numérique de l'activité économique et sociétale.

Isabelle Froment-Meurice

Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Yonne
Conseillère Départementale de Coeur de Puisaye

TOURINOX
Matériel médical



Z.I. - Avenue du Général de Gaulle 89130 TOUCY
Tél. 03 86 74 31 21 ■ Fax 03 86 74 34 85
e-mail : tourinox@wanadoo.fr

bachelard TOUCY
MULTIMÉDIA - ÉLECTROMÉNAGER

Gitem **Cuisine**

Nouvelle activité : CUISINES AMÉNAGÉES

Route d'Avallon (près d'Intermarché) - 89130 TOUCY

Site : www.gitem.fr • Email : bachelard.toucy@wanadoo.fr

Tél. : 03.86.44.02.31

LES COMPOSANTES D'UN RÉSEAU FTTH



NOEUD DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO)

Le Nœud de Raccordement Optique est un local technique recevant les infrastructures d'opérateur(s) qui permettent de faire le lien entre le réseau national optique et le réseau local.

1 NRO PEUT DESSERVIR JUSQU'À 5 000 FOYERS.



TRANSPORT



SOUS RÉPARTITEUR OPTIQUE (SRO)

Nœud intermédiaire de la boucle locale en aval duquel chaque usager est desservi par une fibre optique.

1 SRO PEUT DESSERVIR JUSQU'À 500 FOYERS.



DISTRIBUTION



POINT DE BRANCHEMENT OPTIQUE (PBO)

Situé dans un rayon moyen de 100 m autour de chaque habitation/local, c'est à partir du Point de Branchement Optique que sont réalisées les opérations de raccordement final.

Le PBO peut être installé en façade, en aérien ou en sous-terrain.

1 PBO EST DÉDIÉ EN MOYENNE À 5/6 FOYERS.



RACCORDEMENT EXTÉRIEUR



RACCORDEMENT INTÉRIEUR

POINT DE TERMINAISON OPTIQUE (PTO)

Situé dans le logement de l'abonné, près d'une prise électrique.



RD Bois
MENUISERIE

Menuiserie Bois-PVC-Alu
Agencement - Escalier
Cuisine - Parquet

DELOHEN Jessy
06 32 65 37 03 - Route d'Avallon - TOUCY
rdbois@laposte.net - www.rdbois-menuiserie-yonne.fr

GEOMEXPERT s.a.s.
Société de Géomètres Experts Associés
Ordre des Géomètres Experts N° 2006 B 40002
Z.A. les Hâtes du Vernoy
89130 TOUCY
Tél 03.86.44.13.44 - Fax 03.86.74.34.60
E-mail : toucy@geomexpert.com

Salé & Sucré 89

Pain, Pâtisserie, Viennoiserie
Salon de thé - Formules sandwiches
Glaces italiennes
03 86 44 48 93
5 rue Emile Genet 89130 TOUCY

MERCIER LUC

Electricité
Plomberie
Chauffage

89130 TOUCY 03 86 74 31 16 - 06 32 62 29 14

CHARCUTERIE FINE - TRAITEUR
BRETON Dominique - TRAITEUR CHARCUTERIE DES REMPARTS

6, place de la République - Toucy - Tél. 03 86 66 12 36

Nadège LOUP

6, rue du Patis - 89130 Toucy
Tél. 03 86 44 09 05
06 85 59 06 81
nadega@immobilierpulsaye.com
www.immobillierpulsaye.com

ACIT : Report du 15^{ème} Festival Théâtre et Cirque

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a malheureusement contraint l'ACIT Section Spectacle et Festival à reporter la 15^e édition de son Festival Théâtre et Cirque initialement prévue du 20 au 23 mai 2020. Cette 15^e édition et sa magnifique programmation vous seront donc proposées en **mai 2021** ! Plus précisément du **12 au 15 mai 2021**. Des dates qui restent bien sûr liées à une évolution favorable de la pandémie et des restrictions imposées à notre vie sociale.

Aussi, l'ACIT tient à remercier chaleureusement tous les artistes, les béné-

voles ainsi que les partenaires et les commerçants de Toucy qui ont œuvré à divers titres pour la présentation de cette édition. Ils se sont fait une joie de vous offrir de superbes spectacles. Tous ces efforts ne sont pas vains puisque tous s'engagent pour ces nouvelles dates.

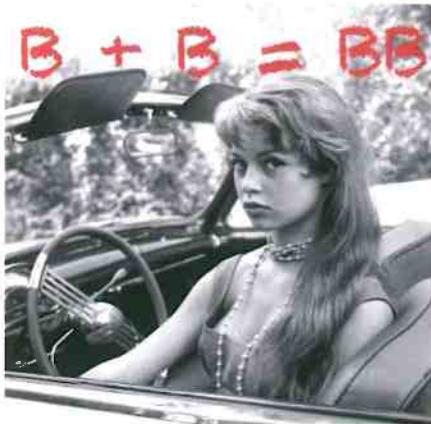
Bien sûr, quelques inversions dans la programmation ont été nécessaires pour assurer la présence de toutes les troupes prévues, mais l'essentiel sera là, le plaisir de découvrir, de rire, de partager à nouveau : moments de culture, moments de détente, moments de liens.

L'ACIT souhaite vous retrouver très vite sous le chapiteau et en attendant, vous propose un **spectacle le 23 janvier B+B=BB** si ...

Tous les détails sur : <https://www.acit-toucy-spectacles.fr/festival-theatre-et-cirque/15e-edition-2020/>

La programmation :

- An Irish Story Kelly Rivière
- Manger - compagnie Zygomatic
- Kadavreski
- Oiseau Vert
- The amazing George
- Elan brass band
- Banc de sable. Compagnie 126 kilos



CINÉTOILE

Perspectives incertaines également pour le nouveau projet du cinéma tant attendu. Après un démarrage de feu, coupé dans son élan par une panne mécanique, la pandémie est venue à son tour freiner l'enthousiasme de la nouvelle association gestionnaire.

Elle a été soutenue par une subvention de 4 000€ de la municipalité, un engagement de 4 000€ du Conseil Départemental de l'Yonne et une sollicitation cet été auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (par le biais du dispositif ENVI*) à hauteur de 20 490€ (votée en octobre). L'association compte maintenant recourir à un crowdfunding** pour boucler le budget nécessaire au changement de projecteur, de matériel son et les travaux d'amélioration nécessaires à la salle. N'hésitez pas à manifester votre soutien. Mais il nous faudra donc encore patienter.

** Espaces Nouveaux Villages Innovants. L'objectif est de favoriser l'arrivée de nouveaux habitants et/ou de services dans les espaces ruraux et les villages, favoriser l'émergence et soutenir des projets renforçant le « vivre ensemble ». Mais aussi de mettre en exergue les initiatives sources d'innovation, issues d'une véritable co-construction avec la population et les projets susceptibles d'améliorer le lien social, la dynamisation de la vie locale, la participation de l'ensemble des citoyens à la vie de la cité.*

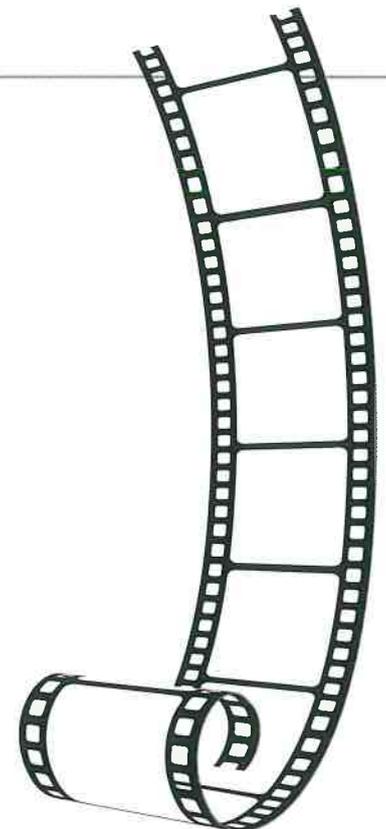
(Réservé aux communes rurales de moins de 3 500 habitants).

(Exemples locaux : « Parly moi d'Amour » boulangerie Associative, « Jardin des Montagnes » Toucy Entraide)

***Appel à financement participatif*

Gilles Demersseman

Délégué aux associations, à la cultures, Aux relations avec les collectivités



LA SANTÉ ... OUI, ... ET LA CULTURE ... ?

Nous ne pouvons qu'adhérer à l'exigence de solidarité indispensable pour vaincre la Covid-19. Avec responsabilité nous refusons, plus que jamais, de « baisser la garde ».

Bien conscients de la nécessité absolue du respect de toutes les précautions sanitaires indispensables à la perspective d'une sortie de cette crise, nous sommes nombreux, aujourd'hui, à nous questionner aussi sur la cohérence des réflexions et décisions qui nous amènent à une privation de lien social, d'échanges sportifs et culturels.

L'art et la culture sont essentiels et sont les réponses aux difficultés que nous traversons. Nous sommes nombreux à penser que ces échanges sont plus que jamais indispen-

sables au bon équilibre, à la bonne santé de chacune et chacun et plus globalement aux équilibres collectifs. La culture est un levier puissant contre la peur et le repli qui minent nos sociétés.

Ce n'est pas une coquetterie, c'est une ambition de partage qui doit nous animer.

Alors nous sommes dans l'attente, impatients, des réouvertures des lieux de culture, de pratiques sportives et d'échanges au sein de nos associations.

Gilles Demersseman

Délégué aux associations, à la cultures,
Aux relations avec les collectivités

Vie Municipale

VIE MUNICIPALE URBANISME

..... Déclarations préalables

- 23.09.20 PINEAU Franck**
Champleau
Piscine
- 28.09.20 SCHOUMACHER Sylviane**
23 Barnaud
Extension maison
d'habitation
- 30.09.20 PETIT Joël**
4 Avenue Félix François
Remplacement d'un portail
- 02.10.20 BOURGOIN Fabien**
15 Le Vernoy
Ravalement façades de la
maison d'habitation
- 06.10.20 GALLET Guillaume**
42 Boulevard Pierre Larousse
Ravalement façades de la
maison d'habitation
- 12.10.20 BOUCHERIE PUISAYE
FORTERRE**
5 Place de la République
Ravalement façades du
commerce
- 30.10.20 DEBAR Sébastien**
4 Chemin d'Arthé
Abri de jardin

- 04.11.20 PIERRON Jessica**
8 Rue de la Maladrerie
Terrasse
- 19.11.20 DUSSAULT Lionel**
6 Rue de la Maladrerie
Remplacement du portail.
- 04.12.20 Département de l'Yonne**
Avenue de la Gare
Remplacement des
menuiseries et mise en
place de volets roulants.
- 08.12.20 FLUCKIGER William**
7 Rue de la Croix Saint Marc
Abri de jardin
- 11.12.20 LEMAY Rémi**
Verigny
Isolation de la maison par
l'extérieur
- 15.12.20 MESSAGÉ Eric
et BOBLET Maryline**
7 Avenue Aristide Briand
Isolation de la maison
par l'extérieur

..... Permis de construire

- 08.09.20 PIRES Manuel**
28 Rue de la Brasserie
Extension maison
d'habitation
- 24.08.20 MESSAGÉ Sébastien**
35 Les Bréchots
Carport
- 26.08.20 FERRETTI Gérard**
Rue des Fortes Terres
Maison d'habitation
- 05.11.20 GIRARD Céline**
4 Fours
Terrasse
- 13.11.20 SALIN Thomas**
Les Godards
Hangar agricole
- 02.12.20 DUGAY Julien**
23 Boulevard Pierre Larousse
7 modules garages
- 18.12.20 LAMBERT Sébastien**
8 Les Crançons
Pose d'une fenêtre de toit
sur une dépendance

Gérard Piesyk,
adjoint aux travaux

NÉCROLOGIE



Jean-Marie MASSOT est né à Beauvoir au sein d'une fratrie de 4 enfants. Il fréquente l'école de Moulins sur Ouanne puis le collège de Toucy qu'il rallie chaque jour avec ses frères à vélo. Après des études de **comptabilité**, il entre au Crédit Agricole de l'Yonne où il y effectue toute sa carrière.

En 1966, **rencontrant** Marcel Gervais, **Directeur de l'agence** du Crédit Agricole de Toucy, avec ses frères François et Daniel, ils forment la base de la 1^{ère} équipe seniors du rugby de Toucy.

Si presque tous les villages de l'Yonne avaient à cette époque un club de foot, seuls 2 clubs de rugby étaient inscrits dans l'Yonne : Toucy et Migennes.

Jean-Marie, comme ses frères, apprendra sur le tas et aura toujours en tête la formation tant pour le rugby que pour d'autres disciplines. En 1974, il participe à la création de l'école de rugby puis celle de l'école UST multisport en 1993.

Président du Comité Départemental de rugby, il partage sa passion à faire aimer ce sport et à le **développer** au niveau de notre département.

Ce fut **également** un excellent **animateur** lors des sorties gymniques de la Jeune Garde de Pourrain.

Mais la maladie s'empare de lui, le **diminuant physiquement** de jour en jour. Depuis son fauteuil, il ne **manque** pourtant aucun des matches de rugby se **déroulant** à Toucy.

Toujours battant devant l'**adversaire** sur un terrain comme face à la maladie, celle-ci l'a terrassé le 15 Octobre 2020. Que son épouse, Claudette, ses enfants, **petits-enfants reçoivent** ici nos plus sincères condoléances et marques de **sympathie** devant la perte de **Jean-Marie** qui a tout donné pour le sport et son développement.



Bernard HAMELIN

Né à Paris, Bernard HAMELIN est entré très tôt à la Caisse d'Epargne. Il a fait toute sa vie **professionnelle** dans cette entreprise. Il a été directeur de l'agence de Toucy Rue Philippe Verger, pratiquement pendant toute sa carrière et a su développer cette agence, y engager des travaux conséquents afin de l'amener à ce qu'elle est aujourd'hui. Par son écoute, sa gentillesse, il était très apprécié des clients, de ses collaborateurs et de ses **collègues**.

Il s'est aussi engagé dans la vie **municipale**, une **première** fois en 1971 aux côtés des maires Pierre GREMET et Luc PAUTRAT comme conseiller **municipal**, puis pour un second mandant en 1977, comme adjoint aux finances aux côtés de Simone Goussard. Les dernières années, il alternait des séjours de 6 mois à Toucy l'été et de 6 mois l'hiver dans le Sud de la France. Mais ces dernières **semaines**, ne **pouvant** plus vivre seul, il entre l'EHPAD de Toucy où il décède le 13 **Décembre** 2020.

Jacques FAVENNEC

Suite à une **mutation** professionnelle, Jacques FAVENNEC est devenu Toucycois en 1975.

Ses 2 garçons pratiquant le football au sein de l'UST, très vite il s'investit dans la vie du club.

D'abord comme accompagnateur, puis comme membre du Conseil **d'Administration**. Dans les années 80, il occupe la place de **Vice-président** aux côtés de Jean-Pierre JUMIGNY, **Président** de l'époque.

En 1982, il devient **président** de la section football jusqu'en 1986, année où avec son épouse et ses enfants, il décide de **retourner** dans sa chère **Bretagne** pour y ouvrir un commerce. C'est là malheureusement qu'il y décède.



Jean-Claude BAULU

Ancien **professionnel** dans les équipes de Valenciennes, Saint Etienne, **Marseille** comme ailier, Jean Claude BAULU après avoir été **entraîneur** pendant 3 ans de Chablais, devient à l'âge de 64 ans entraîneur de l'équipe Seniors de Toucy dans les années 2000. Ses **ambitions** étaient sages :

"Savoir rester modeste avec un club comme celui de Toucy qui monte chaque année et avoir des principes de jeu évitant que l'on "balance" pour favoriser le jeu de milieu de terrain qui donne moins de fatigue et plus de plaisir, mais qui nécessite cependant de la qualité".

Il avait aussi pour ambition de construire une équipe technique afin de former un maximum de joueurs de la région pour l'avenir des équipes Seniors et d'envisager l'accès en divisions supérieures **tranquillement** tout en conservant l'esprit sportif "maison" de l'UST-foot à savoir : "**Disponibilité-combativité-Solidarité**".

ÉTAT - CIVIL

SEPTEMBRE

DÉCÈS

- BRAGUE François, Alain
Décédé à TOUCY (Yonne)
le 10 septembre 2020

OCTOBRE

DÉCÈS

- MASSOT Jean-Marie
Décédé à AUXERRE (Yonne)
le 15 octobre 2020
- BERTRAND Monique, Françoise
épouse DURAND
Décédée à AUXERRE (Yonne)
le 27 octobre 2020

MARIAGE

- DJADI Youcef et ROUARD Lucie
mariés à TOUCY le 3 octobre 2020

NOVEMBRE

DÉCÈS

- SIGNOT Eliane, Jacqueline,
épouse DOUCET
Décédée à AUXERRE (Yonne)
le 4 novembre 2020
- MONJARET Louise-Anne, Hortense,
épouse GUILLARD
Décédée à TOUCY (Yonne)
le 28 novembre 2020
- DEVAUX Dominique, Pierre
Décédé à TOUCY (Yonne)
le 30 novembre 2020

DERNIÈRES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour retrouver l'intégralité des délibérations des conseils municipaux, consultez le site de la Mairie : www.ville-toucy.fr dans l'onglet "VIE MUNICIPALE".

Samedi 23 Mai 2020

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire sortant ouvre la séance et fait l'appel des nouveaux conseillers municipaux et les place autour de la table, en fonction de l'ordre de la liste électorale.

Transfert de la présidence du conseil municipal au doyen d'âge. Le Maire se place à côté des autres conseillers municipaux, sans assurer la présidence du conseil.

Le conseil municipal procède à la désignation d'un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (pas de vote). Le secrétaire est chargé de retranscrire fidèlement les débats qui se tiendront au cours de la séance.

ELECTION DU MAIRE SOUS LA PRÉSIDENCE DU DOYEN D'ÂGE

Rapporteur : Patrice VICART

Vu l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

Vu l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Il est procédé à l'élection du maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat déclaré : KOTOVTCHIKHINE Michel

1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 22

Majorité absolue des suffrages exprimés : 12

A obtenu :

KOTOVTCHIKHINE Michel : 22 voix

Est élu : Michel KOTOVTCHIKHINE maire de la commune de Toucy.

Intervention du maire :

Voir le Mot du Maire du Bulletin Municipal Octobre n° 120

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Le Maire a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 5 postes d'adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DECIDE, d'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : le Maire

Vu l'article L2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose :

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans pan-

chage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L2122-7.

Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Vu la délibération N° DE_2020_36 relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Il est procédé à l'élection des adjoints.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE d'élire la liste des adjoints au scrutin de liste à la majorité absolue.

Liste 1 présentée par Monsieur PIESYK Gérard :

- Monsieur PIESYK Gérard

- Madame RAVERDEAU Chantal

- Monsieur VICART Patrice

- Madame FAU Françoise

- Monsieur MAMERON Bruno

1^{er} TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se font connaître : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue des suffrages exprimés : 12

Ont obtenu :

Liste 1 présentée par Monsieur PIESYK Gérard : 23 voix

Sont élus adjoints au maire : Monsieur PIESYK Gérard, Madame

RAVERDEAU Chantal, Monsieur VICART Patrice, Madame FAU

Françoise et Monsieur MAMERON Bruno.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL PAR LE MAIRE

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

ELABORATION DU TABLEAU D'ORDRE DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES :

COMMANDE DE MASQUES - COVID19

Le Maire explique que dans les circonstances de la pandémie du COVID19, la commune a commandé 3000 masques jetables au département, 500 masques jetables auprès d'Intermarché, 50 masques tissu en pharmacie pour l'ensemble des agents de la commune (administratif, écoles, techniques, bibliothèque...).

Une commande de 3000 masques réutilisables a également été

réalisée auprès de la Région par l'intermédiaire de la communauté de communes de Puisaye Forterre pour la population.

Sur proposition de Gérard PIESYK, il est demandé de se doter de 1000 masques supplémentaires tissu réutilisables afin d'avoir du stock pour des demandes supplémentaires.

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

VALIDE les commandes de masques auprès du Département (3000), de la Région (3000), de la pharmacie (50).

ACCÉPTE la commande supplémentaire de 1000 masques auprès d'un fournisseur icaunais.

AUTORISE le Maire à valider toutes les commandes.

Par ailleurs, il faut ajouter plus de 100 masques tissu, lavables, confectionnés par les bénévoles de cinq associations Toucycoises, la Vallée de l'Ouanne et sa présidente Francette DESMERSSEMANS, Le Quartier des Créateurs avec Aie CASANOVAS, la Section Organisation Spectacle de l'ACIT avec sa présidente Marie-Line DEMERSSEMANS, le comité de jumelage avec Bernard COULON et l'association TOUCY ENTRAIDE qui a fourni les coupons de tissus.

Le Maire remercie chaleureusement toutes ces personnes qui se sont investies dans la fabrication de ces masques.

Mercredi 3 Juin 2020

Tirage au sort sur les listes électorales d'Egleny, de Fontaines et de Toucy (9 électeurs).

En présence de Madame le Maire d'Egleny et Monsieur le Maire de Fontaines, les électeurs suivants sont tirés au sort :

EGLENY ROLLIN Morgan

TOUCY PORTE Yvette

EGLENY CYPRIK - MARTIN Romy

FONTAINES MASSOT Gilles

EGLENY LAZZARI - MOREAU Sophie

TOUCY BEAU - VERCAEMST Lucienne

TOUCY CHANSARD - EVRRARD Véronique

TOUCY ECALE Audrey

TOUCY GIRARDET Daniel

INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ELUS (DE 2020_39)

Vu les arrêtés municipaux en date du 25 mai 2020 portant délégation de fonctions à Mesdames RAVERDEAU Chantal, FAU Françoise, Messieurs PIESYK Gérard, VICART Patrice, MAMERON Bruno, adjoints et Madame CARREAU Sonia, Messieurs DEMERSSEMANS Gilles, BONNOTTE Laurent, THURET Alain et DUBOIS Jean-Michel, conseillers municipaux titulaires d'une délégation ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;

Considérant que pour une commune de 2 802 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire ne peut dépasser 51,60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que pour une commune de 2 802 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à 19,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ;

Considérant que les conseillers municipaux auxquels le maire a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

le Conseil Municipal décide de :

FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction comme suit :

- Maire : 40,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 1^{er} adjoint : 12,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 2^{ème} adjoint : 12,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 3^{ème} adjoint : 12,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 4^{ème} adjoint : 12,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 5^{ème} adjoint : 12,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 1^{er} conseiller municipal titulaire d'une délégation : 9,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 2^{ème} conseiller municipal titulaire d'une délégation : 9,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 3^{ème} conseiller municipal titulaire d'une délégation : 9,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 4^{ème} conseiller municipal titulaire d'une délégation : 9,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - 5^{ème} conseiller municipal titulaire d'une délégation : 9,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- VERSER les indemnités à compter du 23 mai 2020.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS : MAJORATIONS

Considérant, en outre, que la commune siège du bureau centralisateur du canton Coeur de Puisaye prévu en application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral. Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal **DECIDE** :

DE MAJORER l'indemnité du maire précédemment octroyée au titre de siège du bureau centralisateur du canton Coeur de Puisaye.

DE MAJORER l'indemnité des adjoints précédemment octroyée au titre de siège du bureau centralisateur du canton Coeur de Puisaye.

DE MAJORER l'indemnité des conseillers municipaux, titulaires d'une délégation, précédemment octroyée au titre de siège du bureau centralisateur du canton Coeur de Puisaye.

DE FIXER le montant des indemnités majorées pour l'exercice effectif des fonctions de maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

- **Maire** : Taux de la majoration « siège du bureau centralisateur du canton Coeur de Puisaye » : de 15 % appliqué au taux précédemment octroyé ;

- **Adjoints (au nombre de 5)** : Taux de la majoration « siège du bureau centralisateur du canton Coeur de Puisaye » : de 15 % appliqué au taux précédemment octroyé ;

- **Conseillers municipaux, titulaires d'une délégation (au nombre de 5)** : Taux de la majoration « siège du bureau centralisateur du canton Coeur de Puisaye » : de 15 % appliqué au taux précédemment octroyé.

QUE cette décision prendra effet à compter du 23 mai 2020.

QUE les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

DE TRANSMETTRE au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose les commissions suivantes : Finances, Travaux-urbanisme-droit des sols, Voirie, Sport, Archives-patrimoine-sécurité, Affaires scolaires bibliothèque, Marché et commémorations, Communication, Affaires sociales, Culture-associations.

Le Conseil, Après en avoir délibéré,

DESIGNE les commissions comme suit :

Finances

Mesdames et Messieurs Michel KOTOVTCHIKHINE président, Bruno MAMERON vice-président, Gérard PIESYK, Chantal RAVERDEAU, Patrice VICART, Françoise FAU, Sonia CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Laurent BONNOTTE, Alain THURET, Jean-Michel DUBOIS, Catherine RAVIER LETENDART, Cédric GAUFFRENET, Christine PICARD.

Travaux - urbanisme et droit des sols

Mesdames et Messieurs Michel KOTOVTCHIKHINE président, Gérard PIESYK vice-président, Chantal RAVERDEAU, Patrice VICART, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Sonia CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Laurent BONNOTTE, Alain THURET, Jean-Michel DUBOIS, Alan MEUNIER, Christian LAZZAROTTO, Dominique ARNOULT, Angélique CHALIER, Christine PICARD.

Voirie

Mesdames et Messieurs Michel KOTOVTCHIKHINE président, Patrice VICART vice-président, Gérard PIESYK, Chantal RAVERDEAU, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Sonia CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Laurent BONNOTTE, Alain THURET, Jean-Michel DUBOIS, Alan MEUNIER, Vanessa PIVAIN, Christian LAZZAROTTO.

Sport

Mesdames et Messieurs Michel KOTOVTCHIKHINE président, Laurent BONNOTTE vice-président, Gérard PIESYK, Chantal RAVERDEAU, Patrice VICART, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Sonia CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Alain THURET, Jean-Michel DUBOIS, Vanessa PIVAIN, Cédric GAUFFRENET.

Archives - patrimoine - sécurité :

Mesdames et Messieurs Michel KOTOVTCHIKHINE président, Alain THURET vice-président, Gérard PIESYK, Chantal RAVERDEAU, Patrice VICART, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Sonia CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Laurent BONNOTTE, Jean-Michel DUBOIS, Catherine RAVIER LETENDART, Céline FUMEY, Cédric GAUFFRENET, Vanessa PIVAIN, Angélique CHALIER, Christine PICARD.

Affaires scolaires - bibliothèque

Mesdames et Messieurs Michel KOTOVTCHIKHINE président, Françoise FAU vice-présidente, Gérard PIESYK, Chantal RAVERDEAU, Patrice VICART, Bruno MAMERON, Sonia CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Laurent BONNOTTE, Alain THURET, Jean-Michel DUBOIS, Vanessa PIVAIN, Camille DINGS, Céline FUMEY, Catherine RAVIER LETENDART, Christine PICARD.

Marchés et commémorations

Mesdames et Messieurs Michel KOTOVTCHIKHINE président, Sonia CARREAU vice-présidente, Gérard PIESYK, Chantal RAVERDEAU, Patrice VICART, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Gilles DEMERSSEMAN, Laurent BONNOTTE, Alain THURET, Jean-Michel DUBOIS.

Communication - bulletin municipal

Mesdames et Messieurs Michel KOTOVTCHIKHINE président, Gérard PIESYK, Chantal RAVERDEAU, Patrice VICART, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Sonia CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Laurent BONNOTTE, Alain THURET, Jean-Michel DUBOIS, Camille DINGS, Angélique CHALIER.

Affaires sociales - fêtes et cérémonies

Mesdames et Messieurs Michel KOTOVTCHIKHINE président, Chantal RAVERDEAU vice-présidente, Gérard PIESYK, Patrice VICART, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Sonia CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Laurent BONNOTTE, Alain THURET, Jean-Michel DUBOIS, Dominique ARNOULT, Vanessa PIVAIN.

Culture - associations

Mesdames et Messieurs Michel KOTOVTCHIKHINE président, Gilles DEMERSSEMAN vice-président, Gérard PIESYK, Chantal RAVERDEAU, Patrice VICART, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Sonia CARREAU, Laurent BONNOTTE, Alain THURET, Jean-Michel DUBOIS, Vanessa PIVAIN, Catherine RAVIER LETENDART.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES COMMUNAUX SIEGEANT AU SEIN DU COMITE DE SECTEUR DE LA «FEDERATION EAUX PUISAYE-FORTERRE»

Considérant qu'un nouveau syndicat mixte dénommé «Fédération Eaux Puisaye-Forterre» issu de la fusion des syndicats mentionnés ci-avant est créé depuis 1er janvier 2017 ;

Considérant que le comité syndical est composé de délégués élus par les six comités de secteur qui constituent des commissions locales d'eau et d'assainissement non collectif ;

Considérant que le syndicat mixte doit installer son organe délibérant au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des Maires, soit le vendredi 24 avril 2020, hors délai de souplesse ;

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants qui représenteront la commune au sein du comité de secteur de Toucy dont elle dépend. L'ensemble des délégués du secteur considéré désignera les délégués devant siéger au conseil syndical de la Fédération Eaux Puisaye-Forterre.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection des délégués à la Fédération Eaux Puisaye Forterre.

Messieurs Gérard PIESYK et Patrice VICART se portant candidats pour être délégués titulaires communaux élus au comité de secteur ;

Messieurs Jean-Michel DUBOIS et Bruno MAMERON se portant candidats pour être délégués suppléants communaux au comité de secteur ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DESIGNE Messieurs Gérard PIESYK et Patrice VICART délégués communaux titulaires élus au sein du comité de secteur de Toucy.

DESIGNE Messieurs Jean-Michel DUBOIS et Bruno MAMERON délégués communaux suppléants au sein du comité de secteur de Toucy.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AU SEIN DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LYONNE

L'Assemblée municipale procède à l'élection des délégués dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à bulletin secret et à la majorité absolue. L'élection aura lieu à la majorité relative au troisième tour.

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui représenteront la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne dont elle dépend.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection des délégués du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne.

Monsieur Jean-Michel DUBOIS se portant candidat pour être délégué titulaire communal,

Madame Christine PICARD se portant candidate pour être déléguée suppléante communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean-Michel DUBOIS délégué communal titulaire élu au sein du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne

DESIGNE Madame Christine PICARD déléguée communale suppléante au sein du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU SIVU DU TRAIN TOURISTIQUE DE PUISAYE-FORTERRE

L'Assemblée municipale procède à l'élection des délégués dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à bulletin secret et à la majorité absolue. L'élection aura lieu à la majorité relative au troisième tour.

Considérant qu'il convient dès lors de procéder à l'élection de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants qui représenteront la commune au sein du SIVU du train touristique de Puisaye Forterre dont elle dépend.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à l'élection des délégués au SIVU du train touristique de Puisaye Forterre.

Messieurs Alain THURET et Christian LAZZAROTTO se portant candidats pour être délégués titulaires communaux, Messieurs Michel KOTOVTCHIKHINE et Gilles DEMERSSEMAN se portant candidats pour être délégués suppléants communaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DESIGNE Messieurs Alain THURET et Christian LAZZAROTTO délégués communaux titulaires élus au sein du SIVU du train touristique de Puisaye Forterre.

DESIGNE Messieurs Michel KOTOVTCHIKHINE et Gilles DEMERSSEMAN délégués communaux suppléants au sein du SIVU du train touristique de Puisaye Forterre.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ELECTION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

L'Assemblée municipale procède à l'élection des délégués dans les organismes extérieurs suivants :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE

Membres titulaires : sont candidats

Sonia CARREAU - Françoise FAU

Ont obtenu :

Sonia CARREAU : 23 voix

Françoise FAU : 23 voix

Sont élus : Sonia CARREAU et Françoise FAU

Membres suppléants : sont candidats

Catherine BARBIER - Bruno MAMERON

Ont obtenu :

Catherine BARBIER : 23 voix

Bruno MAMERON : 23 voix

Sont élus : Catherine BARBIER et Bruno MAMERON

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Membres titulaires : sont candidats

Céline FUMEY - Bruno MAMERON

Ont obtenu :

Céline FUMEY : 23 voix

Bruno MAMERON : 23 voix

Sont élus : Céline FUMEY et Bruno MAMERON

Membres suppléants : sont candidats

Catherine BARBIER - Sonia CARREAU

Ont obtenu :

Catherine BARBIER : 23 voix

Sonia CARREAU : 23 voix

Sont élus : Catherine BARBIER et Sonia CARREAU

CONSEIL D'ADMINISTRATION MAISON DE RETRAITE

Sont candidats : Michel KOTOVTCHIKHINE - Sonia CARREAU - Cédric GAUFFRENET - Gérard PIESYK

Ont obtenu :

Michel KOTOVTCHIKHINE : 23 voix

Sonia CARREAU : 23 voix

Cédric GAUFFRENET : 23 voix

Gérard PIESYK : 23 voix

Sont élus : Michel KOTOVTCHIKHINE, Sonia CARREAU, Cédric GAUFFRENET et Gérard PIESYK



MARTEAU Samuel

**LAMIER - PLATEAU FLEAUX
EPAREUSE**

Les Grands Guyon 89130 LALANDE
06.83.25.85.01



OPTUM CVX

LA SOLUTION
OPTIMALE EN 270
ET 300 CH



UNE NOUVELLE
RÉFÉRENCE AU CHAMP
COMME SUR LA ROUTE

et ses agents

TOUCY - Route de Joigny 03 86 44 00 77
VENOY - Sortie A6 Auxerre Sud 03 86 44 00 19
Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc 03 86 75 11 14
Ets Boblin Michel - Bray S/Seine 01 60 67 14 16

SARL AMBULANCES



URGENCES
SANTÉ
ASSISTANCE

Successeur Hurié

8 rue du Pâtis - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 06 87 - Fax 03 86 44 23 80
Mail : ambulanceusa.toucy.89@gmail.com



**Rita MARICOT
Agence TOUCY**

13 rue Lucile Cormier - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 04 59
Mail : ecf.toucy@orange.fr

CRÉAT'TIFF

Lissage français et brésilien

- 20 ans = - 20%

Horaires : Mardi 9h-12h/14h-18h
Mercredi 9h-12h/14h-17h • Jeudi 9h-12h/14h-18h30
Vendredi 9h-18h30 • Samedi 9h-15h

8 rue Philippe Verger 89130 TOUCY
03 86 74 39 57
creattiff.celine@gmail.com

Le Délice des Galets RESTAURANT

7, place de la république 89130 TOUCY
03 86 44 83 67
midi et soir du mercredi au dimanche
ledelicedesgalets@gmail.com

BRAGUE SEBASTIEN CASSINA CYRILLE **ALADIN**

Achats et ventes de meubles anciens - Ebénisterie
Estimations - Successions - Antiquités - Brocante
15-17, rue du pont Capureau - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 10 90 - Mob. 06 86 45 33 65
cyrille.cas@wanadoo.fr

TAXIS FALTINAN Alain

12, Place Genêt - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 80 64

Ocre Esthétique



• Détente et bien-être • Minceur
• Soins visage et corps • Épilations
• SPA-Pédicure • Onglerie
• Forfait mariées

5, rue Paul-Bert - TOUCY
03 86 44 12 25
www.ocre-esthetique.fr

Meubles et literie CAS-SEGUIN

3 rue Emile Genet - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 45 17 33
Literie - Meubles - Salons

Entre-Lacets

Chaussures Homme-Femme-Enfants
Pieds sensibles - Pantoufles
Sacs à main

10, rue Lucile Cormier - 89130 TOUCY
Tél./Fax : 03 86 44 05 64
entre-lacets@orange.fr

LIBRAIRIE JOFAC

Papeterie - Presse - Jouets

10, Rue Paul-Bert - 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 04 36 - librairiejofac@sfr.fr

Magdorplus
toucy

Les magasins magdor (Association depuis 1972 à Toucy) ont évolué avec la carte de fidélité Magdorplus. Les commerçants vous proposent une carte tirelire qui peut être utilisée dans tous ces commerces.

chez Chantal

MERCERIE
MAROQUINERIE
CHAPELLERIE
LAINE BERGÈRE DE FRANCE
20, Rue Lucile Cormier - 89130 TOUCY - Tél. 03 86 44 20 44 DÉPOT PRESSING

OPTIQUE de la PUISAYE

Votre seul interlocuteur
ERIC SOLMON
Opticien Diplômé



Contrôle de vue gratuit*
Verriers français
 Paiement en 4 fois sans frais*

26 Rue Lucile Cormier - 89130 Toucy - Tél. 03.86.44.05.84
optiquedelapuisaye



CAVE DE TOUCY

660. Avenue du Général de Gaulle - 89130 TOUCY
Tél. : 03 86 44 20 20 - cavedetoucy@orange.fr

Nathalie Métier
TAPISSERIE
DÉCORATEUR
SIÈGES - RIDEAUX
17, rue Lucile Cormier 89130 TOUCY
Tél. 03 86 44 07 58 - www.nathalie-metier.fr

Presse
Tabac
Jeux
Librairie
Papeterie
Cadeaux
Maisondelapresse
Diversifié du lundi au vendredi de 7h à 19h15 et le dimanche de 8h30 à 12h30
1, rue Lucile Cormier 89130 TOUCY - Tél. 03 86 44 06 42

Merci à tous nos annonceurs anciens et nouveaux qui ont permis la parution de ce bulletin.
Nous vous encourageons vivement à leur témoigner votre confiance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE JUMELAGE
Candidats et élus à l'unanimité : **Cédric GAUFFRENET, Chantal RAVERDEAU, Céline FUMEY, Gilles DEMERSSEMAN, Françoise FAU, Bruno MAMERON et Michel KO-TOVTCHIKHINE**

AMICALE DES AINES
Candidats et élus à l'unanimité : **Chantal RAVERDEAU, Sonia CARREAU, Jean-Michel DUBOIS et Michel KO-TOVTCHIKHINE**

DELEGUE CNAS
Candidat et élu à l'unanimité : **Bruno MAMERON**

L'ASSOCIATION LES PTITS LAROUSSE
Candidats et élus à l'unanimité : **Vanessa PIVAIN, Françoise FAU et Michel KOTOVTCHIKHINE**

ELECTION : COMMISSION DE CONTROLE
Considérant que les membres de la commission de contrôle seront nommés par le préfet selon les modalités précisées à l'article R16 nouveau du code électoral.

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus avec 1 liste représentée au Conseil Municipal (V de l'art. L 19), la commission est composée selon les règles régissant la composition de la commission dans les communes de moins de 1000 habitants à savoir trois membres (IV de l'art. L 19) :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou à défaut, du plus jeune conseiller municipal, à l'exception du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat dans le département.
- Un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Après débat,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DESIGNE le conseiller municipal suivant pour la commission de contrôle : Céline FUMEY.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, que les articles L123-6 et R123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus.

Le Conseil Municipal,
DECIDE, à l'unanimité, que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action sociale est fixé à 5.

Considérant qu'il y a lieu de présent de procéder à l'élection de 5 membres du conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que se présente à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Liste 1 : Chantal RAVERDEAU
Après vote à bulletin secret et dépouillement :
Ont obtenu :
Liste 1 : 23 voix
Attribution du nombre de sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
Liste 1 : 5 sièges
Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste conformément à l'article R123-8 susvisé :
Chantal RAVERDEAU - Sonia CARREAU - Dominique ARNOULT - Catherine RAVIER-LETENDART - Gérard PIESYK -

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT AGEDI
Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat.

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. doit désigner un délégué A.G.E.D.I..

Après vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
DESIGNE
Monsieur Bruno MAMERON comme représentant de la collectivité au dit syndicat.

DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE
Vu l'article L2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les alinéas 4,5,6,9 et 16 qui permet au maire par délégation du Conseil Municipal,

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
16 ° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.
Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner délégation au Maire en matière de marchés publics, de baux communaux, de contrats d'assurances, de dons et d'actions en justice comme définis ci-dessus et ce, pendant toute la durée du mandat.
Le conseil municipal sera tenu informé des décisions prises dans les conditions prévues à l'article L2122-3 du CGCT.

MARE DES BERGERIES : CURAGE
A l'analyse des devis, Christian LAZZAROTTO fait remarquer qu'une proposition date de novembre 2019 et qu'il y a lieu de solliciter une actualisation ainsi que du détail concernant la prestation. La question est reportée au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES
REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DU PERISCOLAIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

L'ordinateur portable de la périscolaire de l'école élémentaire étant défaillant, Françoise FAU adjointe aux affaires scolaires propose son remplacement en urgence.
Cet ordinateur portable, financé par la CAF, a été acquis en juillet 2011.

Après débat et vote à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,
AUTORISE l'acquisition d'un ordinateur portable,
FIXE une enveloppe de 700 euros pour cet investissement,
DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETAT RELATIVE A LA CONTINUITÉ SCOLAIRE

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement, à partir du 11 mai 2020 et dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le protocole sanitaire repose sur cinq fondamentaux : le maintien de la distanciation physique, l'application des gestes barrières, la limitation du brassage des élèves, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels, la formation, l'information et la communication.

L'organisation mise en place dans les écoles doit permettre de décliner le principe de la distanciation physique, à savoir le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.). Les groupes en école maternelle ne doivent pas dépasser 10 élèves et 15 élèves en élémentaire. Il en résulte que tous les enfants des écoles maternelle et élémentaire ne peuvent être pris en charge en même temps. L'Etat a mis en place un dispositif dit «2S2C» Sport, santé, culture, civisme qui prévoit un volet d'activités culturelles et physiques en petit groupe, sur le temps scolaire, réalisées en lien avec les établissements scolaires, les communes, les associations culturelles et sportives.

Considérant une demande croissante de parents souhaitant que leurs enfants retournent en classe.

Considérant la nécessité d'assurer l'accueil des enfants sur le temps scolaire pendant lequel les élèves ne peuvent pas être en présence de leur professeur compte tenu des mesures de distanciation à respecter.

Considérant le protocole dit «2S2C». Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires, propose de signer une convention avec l'Etat pour mettre en place ce dispositif avec le centre de loisirs Les P'tits Larousse.

Le Conseil Municipal, après débat et vote à l'unanimité,
AUTORISE la signature d'une convention relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire avec l'inspection académique.

AUTORISE la mise en place du dispositif «2S2C» avec le centre de loisirs Les P'tits Larousse.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.
Intervention de Gilles DEMERSSEMAN : Bien sûr, il est nécessaire de pouvoir donner aux parents les conditions de retour dans les entreprises. Cela ne fait pas débat, c'est aussi une question économique. C'est d'autant plus important, alors que

les entreprises poussent naturellement au retour et ou la fin programmée du chômage partiel y oblige.
À l'heure où la distanciation physique s'impose comme une distanciation sociale. Néanmoins il faut être bien conscient de ce que l'on propose et demande aux enfants. Aujourd'hui, il est voulu que tous retournent à l'école, y compris les petits de 2 ans. Après près de trois mois sans contact avec la vie collective, on va leur proposer d'être un jour à l'école par petits groupes (sans forcément y retrouver leurs camarades), le lendemain ils iront au centre de loisirs, dans des lieux différents, sans, forcément y retrouver des adultes référents et dans tous les cas avec des gestes barrières conduisant à des impossibilités de vraies relations sociales, de jeux partagés, et d'empathie si besoin, sans sécurité affective donc. Nous n'avons donc pas de choix autre que cette convention, pour proposer les accueils nécessaires aux familles.

Le Maire propose de maintenir les réunions de maire, adjoints et délégués le mardi soir à 19 heures et les réunions urbanisme le mardi soir à 19 heures tous les quinze jours. Aucune objection.

Jean-Michel DUBOIS, délégué à la voirie, demande si le concours des maisons fleuries est reconduit cette année. Christine PICARD précise que l'inscription au concours des maisons fleuries avait été réalisée. Un avis favorable est émis.

Patrice VICART, adjoint à la voirie, propose de vendre un lot de petit matériel stocké au service technique et qui n'est plus utilisé pour un montant de 2400 €.

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable, intervention de Sonia CARREAU : « Je ne vais pas prendre beaucoup de temps mais simplement pour vous dire que la passation de la casquette rouge de Bernard pour le marché s'est très bien passée.

Je tiens en effet, à remercier Bernard pour ses 12 ans, 2 mandats, passés comme délégué au marché de la commune, par sa présence chaque samedi matin pour accompagner nos 2 agents, garde-champêtre et ASVP, Olivier et Patrick.

Merci également à eux pour leur rigueur, professionnalisme et leur ponctualité. Je n'ai aucun doute, on va faire une belle équipe !

Bernard, je te souhaite une belle retraite de délégué du marché, tu es naturellement le bienvenu quand tu le souhaiteras pour refaire un tour avec moi.

Et merci, à vous tous élus, d'être présents depuis plusieurs samedis déjà, pour m'encadrer pendant cette période délicate mais j'espère néanmoins dernière nous.

Et que vive le 6^{ème} plus beau marché de France ! »
Ensuite le trésorier de Toucy, Joël DEMONT, fait une présentation du budget et du cycle budgétaire à l'ensemble des conseillers.

Mercredi 1^{er} Juillet 2020

VOTE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES (DE 2020 52)

Vu la commission finances du 15 juin 2020,
Sur proposition du Maire, de la reconduction des taux 2019 des 2 taxes locales pour l'année 2020.

Après délibération,
Le Conseil Municipal,
VOTE à l'unanimité les taux 2020 des 2 taxes locales comme suit :

	Bases 2020	Taux 2020	Produit fiscal attendu en 2020
Taxe foncier bâti	2 636 000	19,92 %	525 091
Taxe foncier non bâti	105 200	37,18 %	39 113
TOTAL			564 204

BUDGET PRIMITIF 2020 CAMPING
Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2020 du budget annexe CAMPING.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,
APPROUVENT le budget qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :	
Dépenses :	3 768 €
Recettes :	3 768 €
Section d'investissement :	
Dépenses :	4 449 €
Recettes :	4 449 €

BUDGET PRIMITIF 2020 LOTISSEMENT
Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2020 du budget annexe LOTISSEMENT.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,
APPROUVENT le budget qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :	
Dépenses :	468 746 €
Recettes :	468 746 €
Section d'investissement :	

Dépenses : 498 685 €
 Recettes : 498 685 €
 La dernière échéance de crédit à long terme sera remboursée en 2020. Ensuite, le budget lotissement se limitera aux ventes de terrains et la gestion du stock.

BUDGET PRIMITIF 2020 ASSAINISSEMENT

Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2020 du budget annexe ASSAINISSEMENT. Les membres du Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **APPROUVENT** le budget qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 280 647 €
 Recettes : 280 647 €

Section d'investissement :

Dépenses : 192 542 €
 Recettes : 192 542 €

BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Monsieur Bruno MAMERON, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2020 de la commune.

Les membres du Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, **APPROUVENT** le budget qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 735 308 €
 Recettes : 2 735 308 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 469 561 €
 Recettes : 1 469 561 €

LIGNE DE TRÉSORERIE

Considérant la nécessité de renouveler la ligne de trésorerie de 200 000 € pour une utilisation strictement ponctuelle, de façon à permettre le règlement en temps et en heure des divers paiements en présentation évitant ainsi de s'exposer à des pénalités de retard ou rejets lorsque la trésorerie en compte n'est pas suffisante.

Après avoir

ENTENDU l'analyse des 3 propositions par l'adjoint aux finances

Le Conseil Municipal,

ACCÉPTE, à l'unanimité,

la proposition de la Caisse d'Épargne dont le détail figure ci-après :

- Montant de la ligne de trésorerie : 200 000 €
- Durée du contrat : 1 an
- Taux retenu : Marge sur €str +0.70 %
- Commission d'engagement : 0,15 %

AUTORISE le Maire à signer le contrat et toutes les formalités administratives afférentes à ce contrat.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS INCOMPLET

Vu la commission finances du 15 juin 2020,

Considérant la mise en place du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations) et le surcoût de travail au service administratif depuis que la commune de Toucy est équipée d'un dispositif de recueil pour les titres sécurisés (passports et cartes d'identité),

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif à temps incomplet au service administratif,

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,

D'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet, 20 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, la création de ce poste visé ci-dessus.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : ETABLISSEMENT LISTE

Vu l'article 1650 paragraphe 1 du Code Général des Impôts, précisant que : Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit.

Vu l'article 1650 paragraphe 2 du Code Général des Impôts, précisant que : Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

Vu l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts, précisant que : La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du Conseil Municipal

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission comprendra 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants qui seront désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux.

Une liste de présentation, en nombre double, comportant 32 noms pour les commissaires titulaires et suppléants sera adressée à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux de l'Yonne.

Sont désignés par le Conseil Municipal :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Michel KOTOVTCHIKHINE	Cédric MASSOT
Gérard PIESYK	Roberte GRIECO
Patrice VICART	Michel RAVERDEAU
Chantal RAVERDEAU	Christian DINGS
Françoise FAU	Daniel MASSOT
Bruno MAMERON	Laurent BONNOTTE
Sonia CARREAU	Jean-François BERTON
Gilles DEMERSEMAM	Bruno JOLY
Dominique ARNOULT	Jean-Paul PIC
Christian LAZZAROTTO	Bernard MAMERON
Vanessa PIVAIN	Gérard GALLET
Christine BAUJARD	Jean DE CATHEU
Michèle PASQUET	Jean COMPERAT
Catherine BURILLE	Guy DROUHOT
Françoise DEMERGERS	Jean-Michel DUBOIS
Angélique CHALIER	Jean-Claude LEGRAND

Parmi les membres ci-dessus 16 seulement seront retenus.

REGIE PECHE : MODIFICATION DU MONTANT DE L'ENCAISSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à modifier le montant de l'encaisse de la régie pêche, à savoir 800 €

AUTORISE le Maire à rédiger l'arrêté municipal correspondant.

VENTE LOGEMENT DOMANYS RUE DU CHENE FRA

L'Office Public de l'Habitat DOMANYS a décidé de vendre un logement social sur notre commune situé 14 rue du Chêne Fra, logement n° 7 et cadastré section B 1265 d'une contenance de 15 a 85 ca.

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitat, la commune doit donner son avis sur cette vente.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCÉPTE la vente de ce logement par DOMANYS.

BIBLIOTHEQUE : REGLEMENT INTERIEUR ET CONVENTION AVEC LES ECOLES

Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires et à la bibliothèque, propose de revoir le règlement intérieur de la bibliothèque et la convention entre la bibliothèque et les écoles.

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

VALIDE le règlement intérieur de la bibliothèque, joint en annexe.

VALIDE la convention entre la bibliothèque et les écoles, jointe en annexe.

BIBLIOTHEQUE : ACHAT COMPLEMENTAIRE DE MOBILIER

Vu la délibération N° DE_2019_101 du 27 novembre 2019 décidant l'acquisition de mobilier pour l'aménagement de la bibliothèque.

Considérant que le personnel souhaiterait du rayonnage complémentaire.

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE l'acquisition de rayonnage complémentaire à la société PERSPECTIVE à hauteur de 368.90 € HT.

RESTAURATION SCOLAIRE : AVENANT AU CONTRAT AVEC LA SOCIETE API

Considérant la pandémie du COVID 19 et le confinement à compter du 17 mars 2020 jusqu'en mai 2020.

Considérant que les écoles fonctionnaient avec très peu d'effectif et que le contrat de restauration scolaire avec la société API n'a pas été exécuté pendant toute cette période.

Sur proposition de Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires et à la bibliothèque,

Le Conseil Municipal,

Après débat et vote à l'unanimité,

DECIDE de prolonger le contrat de restauration scolaire avec la société API pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} octobre 2020.

Une consultation sera lancée pour une nouvelle attribution du marché.

MARE DES BERGERIES : CURAGE

Sur proposition de Patrice VICART, adjoint à la voirie,

Le Conseil Municipal,

Après débat et vote à l'unanimité,

DECIDE de confier le curage de la mare des Bergeries à l'entreprise SA AXAN TP pour un montant de 3 550 € HT, soit 4 260 € TTC.

MARCHE DU SAMEDI : ABONNEMENTS ET TARIFS SUITE A PANDEMIE

Considérant que le marché du samedi a été suspendu pendant la période de confinement, suite à la pandémie COVID 19,

Vu la commission du marché en date du 22 juin 2020,

Sur proposition de la commission marché,

Le Conseil Municipal, après débat et vote à l'unanimité,

DECIDE de ne pas appliquer la facturation des droits de place du 2^{ème} trimestre pour les commerçants disposant d'emplacements à l'abonnement.

EQUIPEMENT DES VEHICULES DU SERVICE TECHNIQUE : MERCEDES ET KANGOO

Sur proposition du délégué à la voirie, Jean-Michel DUBOIS,

Et après comparaison de 2 offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition des équipements de signalisation des véhicules suivants pour la sécurité des agents et des piétons :

- MERCEDES BENZ SPRINTER : barre éclair avec triangle, feu 3 LED, balisage et installation par la société JETTEL pour un montant de 1 781 € HT.

- KANGOO : barre éclair avec triangle et installation par la société JETTEL pour un montant de 1 252 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

VENTE CAMION JK 75

Considérant la décision de vendre le camion RENAULT JK 75 et de confier la mise en vente de ce camion à Jean-Michel DUBOIS, délégué à la voirie,

Considérant qu'un acheteur propose d'acquiescer le camion pour une somme de 1 575 € par le biais de la plateforme AGORASTORE.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

DECIDE de céder le camion RENAULT JK 75 pour un montant de 1575 €.

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente.

AUTORISE le maire à reverser une commission à la plateforme AGORASTORE.

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE : APPEL A PROJET « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 »

Françoise FAU, adjointe aux affaires scolaires, explique qu'elle a reçu un courriel de la directrice de l'école élémentaire le 25 juin 2020, souhaitant s'engager dans l'appel à projets «Label écoles numériques 2020» proposé par l'Etat pour soutenir des projets pédagogiques innovants utilisant le numérique dans les écoles de territoires ruraux.

La subvention de l'Etat couvre 50 % du coût global de l'action de l'école. Elle est plafonnée à 7000 € de subvention (avec un minimum de 3 000 €).

Les écoles maternelle et élémentaire de Toucy sont éligibles à ce financement mais la commune doit renseigner une déclaration d'intention en ligne très rapidement pour bénéficier de ce soutien.

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

DECIDE de s'engager dans ce projet «Label écoles numériques 2020» et de s'inscrire en ligne.

Présentation du patrimoine immobilier de la ville de Toucy par Gérard PIESYK, adjoint aux travaux.

Intervention de Cédric GAUFFRENET concernant la maison de retraite de Toucy, qui a relevé une bonne gestion de la direction et du personnel pendant la crise sanitaire auprès des résidents.

Vendredi 10 Juillet 2020

SENATORIALES : DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS

Mr Michel KOTOVTCHIKHINE, maire a ouvert la séance.

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 17 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM Patrice VICART, Dominique ARNOULT, Alan MEUNIER et Camille DINGS.

Mode de scrutin :

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 137 et suivants du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 7 délégués et 4 suppléants ;

Les candidats peuvent se présenter aux fonctions de délégués et suppléants, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 et R. 138 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (art. L. 289 du code électoral).

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que la liste de candidats avait été déposée.

Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé lui-même dans l'urne son enveloppe, après être passé dans l'isoloir.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection :

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	17
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	17

Ont obtenu :

ENSEMBLE POUR TOUCY : 17 suffrages (7 délégués et 4 suppléants)

Sont élus :

Michel KOTOVTCHIKHINE	titulaire
Chantal RAVERDEAU	titulaire
Robert GERMAIN	titulaire
Christine PICARD	titulaire
Alain THURET	titulaire
Camille DINGS	titulaire
Bruno MAMERON	titulaire
Dominique ARNOULT	suppléant
Jean-Michel DUBOIS	suppléant
Céline FUMEY	suppléant
Gérard PIESYK	suppléant

Mercredi 26 Août 2020

TRAVAUX VOIRIE 2020

Sur proposition de Patrice VICART, adjoint à la voirie, et après analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux de voirie et trottoirs 2020 suivants à la société EUROVIA :

- Champs de la Route (fossés et caniveau) ; bi couche
- Parking Les Bornes ; bi couche
- Vieux cimetière : enrobé noir
- Les Mâles : bi couche
- Parking du Pont Capureau ; bi couche
- Ruelle des Mulets
- Trottoirs : avenue Charles de Gaulle côté gauche jusqu'à route de Saully, Le Corbeau Blanc (les 2 côtés), avenue Aristide Briand côté droit de la rue de la Croix St Germain à l'Avenue de Kusel, rue Ecce Homo (les 2 côtés) .

TOTAL HT	103 729,03 €
TOTAL TTC	124 474,84 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2020.

CIMETIERE : ACQUISITION 9 CASES COLUMBARIUM

Considérant la consultation du 17 juillet 2020 pour la fourniture et pose d'un columbarium de 9 cases.

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition des Ets PICARD de Toucy, pour la fourniture et la pose de 9 cases rose Boréal pour un montant de 5 812.50 € HT.

Les crédits correspondant à la dépense seront affectés au budget en section d'investissement.

REPLACEMENT CHAUDIERE DU SERVICE TECHNIQUE

Sur proposition de Gérard PIESYK, adjoint aux bâtiments et après analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier le remplacement de la chaudière du service technique à l'entreprise DAGUET de Thury 89 250, pour un montant de 3 664.00 € HT.

ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LAIRE DE JEUX

Vu la commission «travaux voirie» du 18 août 2020

Sur proposition de Gérard PIESYK, adjoint aux bâtiments,

Le Conseil Municipal,

Après débat et vote à l'unanimité,

ACCEPTE l'acquisition de jeux en structure bois proposant 12 activités ludiques pour la base de loisirs d'un montant de 4 964.55 € HT à la société A3JM.

Arrivée de Christine PICARD à 20 heures 23

INSTALLATION STORES A L'ECOLE MATERNELLE

Considérant que la conception des salles de classes de l'école maternelle situées à l'étage devait permettre une protection du soleil grâce à une avancée de toiture mais, qu'avec les années de plus en plus chaudes, la chaleur pénètre dans les classes en été mais également pendant la période scolaire, conditions insupportables pour les élèves mais aussi pour les enseignants et les différents intervenants.

Considérant que pour pallier aux conditions climatiques extrêmes, des stores en toile avaient été installés en 2007 et qu'ils sont désormais inefficaces en raison de leur vétusté.

La commune de Toucy envisage l'installation de stores motorisés en toile, afin de limiter l'effet de serre et bloquer la chaleur.

Le coût prévisionnel est estimé à 17 000 € HT.

Plan de financement prévisionnel :

Dépense Montant HT :		17 000 €
Finances Montant DETR ou DSIL	40 %	6 800 €
Autofinancement :		10 200 €

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE le principe d'installer de nouveaux stores à l'école maternelle.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

AUTORISE le maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ou au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux pour 2020.

AUTORISE le maire à solliciter d'autres co-financements le cas échéant.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

TRAVAUX TOITURE LOCAL MAIRIE

Sur proposition de Gérard PIESYK, adjoint aux bâtiments et après analyse des offres,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier la réfection d'une partie de la toiture de la mairie au-dessus du local de rangement à la SARL ERNOULT de Moulins sur Quanne 89 130, pour un montant de 4 232.00 € HT.

CONTRAT MAINTENANCE COPIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Vu la délibération N° DE_2019_44 du 10 avril 2019 décidant l'acquisition de mobilier et matériel informatique pour la bibliothèque, dont un photocopieur.

Considérant que le photocopieur va être installé fin août 2020,

Considérant qu'un contrat de maintenance doit être validé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le contrat de maintenance avec la société MDS avec les conditions suivantes :

- copie noir et blanc : 0,0045 € HT la copie
 - copie couleur : 0,045 € HT la copie
- Le contrat de maintenance inclus la main-d'oeuvre, les déplacements et pièces. Il comprend également le réapprovisionnement automatique des consommables.

REPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Considérant la nécessité de remplacer un ordinateur au service administratif.

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition d'AZ INFORMATIQUE, à savoir :

- HP ProDesk 400 G6 SFF Intel Core i5
- un écran SAMSUNG M Monitor 59.9 cm 23.6inch S,
- pack microsoft office Home and Business 2019,
- la récupération et réinstallation des données,
- le paramétrage du poste sur le réseau,

▪ l'installation et le paramétrage des périphériques et des logiciels, **ACCEPTE** le devis de AZ Informatique d'un montant de 1 783.61 € HT.

DIT que la dépense est inscrite au budget en section d'investissement.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DE LYONNE : TRANSFERT COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Considérant que le SDEY souhaite engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (HRE), et ce à travers un maillage cohérent couvrant l'ensemble du département,

Considérant que l'assemblée délibérante du SDEY intègre dans son règlement financier les modalités de mise en oeuvre de cette compétence selon les modalités suivantes :

- Participation financière de la commune au titre des travaux d'installations des infrastructures, selon le plan de financement adopté par le SDEY.

La dépense est inscrite en subvention d'équipement au budget des collectivités adhérentes (compte 204).

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEY pour la mise en place d'un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques

- **ACCEPTE** sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles qu'exposées ci-dessus et stipulées au règlement financier du SDEY

- **S'ENGAGE** à accorder pendant 2 années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec un dispositif de recharge, en surface.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence «infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en oeuvre du projet.

-**AUTORISE** le Maire à signer la convention financière entre la commune et le Syndicat pour l'installation et l'exploitation de la borne,

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CULTURELLES 2020

Gilles DEMERSEMEN, délégué aux Associations présente le tableau des subventions pour l'année 2020.

Sur proposition de Gilles DEMERSEMEN, délégué aux Associations,

Associations toucycoises :

ACTI (Fonctionnement)	2 500
AGAP	500
Employés territoriaux	1 000
FNACA (Fonctionnement)	150
Association Pierre Larousse	500
Sur la Trace du Loup	500
Toucy animations	4 000
Toucy Entraide	500
Sur le chemin de la maison	300
Vieux Toucy	1 000
TOTAL	10 950

Animations d'été :

Entente Haute Ouanne	500
Animations d'été	1 376
AATY/TTPPF	2 500
Modélisme animations été	200
TOTAL	4 576
CFA Mercurey	30
CFA Yonne bâtiment	60
Ecole des métiers	30
TOTAL	120
Ecole élémentaire coopérative	1 000
Ecole maternelle coopérative	1 500
TOTAL	2 500

Autres associations :

Jeunesse au plein air	120
A chacun son chemin	100
TOTAL	220
TOTAL	18 366

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix (Pour :18 voix, Ne prennent pas part au vote : Laurent BONNOTTE, Chantal RAVERDEAU, Jean-Michel DUBOIS et Françoise FAUJ) **ACCEPTE** les propositions de subventions détaillées ci-dessus, **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2020.

Le Maire, Michel Kotovtchikhine
(...) suite dans le prochain bulletin

Son Marché du Samedi

Les commerçants non sédentaires et la municipalité s'associent pour animer les rues et assurer les navettes gratuites les samedis matins de 9 à 13 heures en juillet et août.

Fustimiel
Miels & pains d'épices
 M. Fustinoni - le samedi
 face au restaurant du Lion d'Or
03 86 44 85 89

GUY ET MONIQUE MARTIN
Producteur - Maraîcher
 13 rue des Vignes Blanches - Brécy
 89113 CHARBUY
03 86 47 16 03

CHARCUTERIE DE LA PLACE SARL

P. GIRAULT TRAITEUR
 Spécialités:
 7, place de la Liberté
 89190
 VILLENEUVE-L'ARCHÈVÈQUE
 Tél. : 03 86 86 74 38
 Tourte Normande
 Pâté en croute
 et
 Plat du jour

EARL LA MAITERIE
 Ghislaine, Christian et Joël BONAME

Confitures, poulets, œufs fermiers



6 rue des Valots
 89110 VILLIERS SUR THOLON
Tél. : 03 86 63 44 45
 Fax 03 86 91 58 72

POISSONNERIE COMBES

Nous sommes présents sur les marchés

Mercredi : Cosne-sur-Loire
 Jeudi : Varzy
 Vendredi : Donzy
 Samedi : Toucy

ANDRÉ COMBES : 06 71 59 15 38
 poissonneriecombes@yahoo.fr

Etienne - Patricia
Vos Fromagers



Présents sur les Marchés :

- Mardi : Aillant/Tholon - Bléneau
- Mercredi : St-Sauveur-en-Puisaye - Château-Renard
- Jeudi : Courtenay • Vendredi : Châtillon-Coligny - St-Fargeau • Samedi : Toucy - Courtenay
- Dimanche : St-Julien-du-Sault - Charny

3 Chemin des Vignes
45220 MONTCORBON
Tél./Fax : 02 38 87 10 96

Pépinières Habert

54, allée du Château
 45270 BELLEGARDE
 tél. 02.38.90.11.22
 fax 02.38.90.25.71
 e-mail : pepinieres.habert@wanadoo.fr

Producteur de Volailles Ferme des Bedins



ELEVAGE EN PLEIN AIR
 Route de Prunoy - 89120 PERREUX
03 86 91 62 08

Crèmerie de Boisfleury



Beurres
 Œufs
 Fromages
 Détail et
 Demi-gros

DAVID CAMEAU
 Boisfleury - 2 rue des levées
 58150 TRACY-SUR-LOIRE
 davidcameau@aol.com
 Tél : 06 74 19 64 87

Sur vos marchés depuis 1973
 Mardi - Sannois (18)
 Jeudi - Saint-Sauve (18)
 Vendredi - Froidollet (09)
 Samedi - Toucy (69)
 Dimanche - Cosne-sur-Loire (03)



APPLENCOURT PRIMEUR



Nathalie Applencourt
 89144 - Ligny le Chatel
 nathalie.applencourt@laposte.net
 Tél : 06 73 08 38 45

Sur vos marchés depuis deux générations !
 Détail et demi gros - Gamme Bio - Réservation - Produits locaux - Culture raisonnée



FERME des JOUX

Producteur
FOIE GRAS de CANARD
 Magrets - Confits - Terrines - Rillettes...

Solange et Didier GIRAULT

"Les Joux" 89480 ETAIS-LA-SAUVIN

03 86 47 24 09
06 26 47 98 74

